

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2971

29 octobre 2015

SOMMAIRE

Adolfo Dominguez (Luxembourg) S.A.	142580	Marine Investment Luxembourg S.à.r.l.	142574
Anvilux 2 S.à r.l.	142576	MarLux S.à r.l.	142583
CR - Cie S.à r.l.	142563	Marly SPF S.A.	142568
Hackvest S.à r.l.	142570	Marmarapark S.à r.l.	142582
Infinis Capital Participations S.à r.l.	142599	Marnix Luxembourg Holding S.à r.l.	142583
Koenig Finance S.A.	142562	Marnix Luxembourg S.à r.l.	142583
Koromo S.A.	142562	Marnix Property Holding S.à r.l.	142583
KPI Residential Property 9 S.à r.l.	142563	Marsant Constructions S.à r.l.	142598
Kreafin Group S.A.	142563	Marsant SA	142598
Lagorum SA	142570	Maxis Midco S.à r.l.	142566
Lansaire S.à r.l.	142574	Maxis Propco S.à r.l.	142584
Larnax S.à r.l., SPF	142600	MBERP (Luxembourg) 4 S.à r.l.	142598
LaSalle (Lux) DebtCo 1 S.à r.l.	142565	M.D.T.L Consult	142582
LaSalle (Lux) MasterCo 1 S.à r.l.	142565	Medfort S.à r.l.	142598
LaSalle (Lux) PropCo 1 S.à r.l.	142566	Melville Luxco	142584
Lavos S.à r.l.	142563	Meplis Holding S.A.	142596
LCB S.à r.l.	142574	Merl Invest S.A.	142599
Les Arothrons	142566	Mezzanine Investment 2013 S.à r.l.	142586
LICON s.à r.l.	142574	M & H Capital Management S.A., société de gestion de patrimoine familial, en abrégé SPF	142580
Little Italia Sàrl	142567	Mollstrasse S.à r.l.	142586
LKE International Holding S.à r.l.	142575	Monceau Participations S.A.	142584
LogicNow Holding S.à r.l.	142567	Mondi International	142595
Logicor (Ellipsis) S.à r.l.	142567	Mondi Packaging	142595
London (Lux) DebtCo 1 S.à r.l.	142568	Mondi Services	142596
London (Lux) MasterCo 1 S.à r.l.	142568	MultiConcept Fund Management S.A.	142596
London(Lux) PropCo 1 S.à r.l.	142569	Musana Investments Services S.à r.l., S.P.F.	142597
LRK Participations S.A.	142575	Patris II S.à r.l.	142595
Luxembourg Contact Centers S.à r.l.	142569	Patris I S.à r.l.	142584
Luxembourg Investment Company 19 S.à r.l.	142570	Powerhouse Co-Invest Management	142562
Luxembourg Investment Company 85 S.à r.l.	142584	Primopiso Acquisition S.à r.l.	142607
Luxfinancière S.A.	142580	Satisco S.A.	142597
Lux Property Invest S.A.	142575	S.E.A. - Société Européenne d'Alimentation S.A.	142569
Lux Technology S.A.	142565	Tullamore Luxco S. à r.l.	142567
Majicaule International s.à r.l.	142597		
Mapael S.A.	142598		

Koenig Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2120 Luxembourg, 16, allée Marconi.
R.C.S. Luxembourg B 38.467.

Par décisions de l'Assemblée Générale du 11 septembre 2015 ont été nommés, jusqu'à l'assemblée générale statuant sur les comptes annuels clôturant au 31 décembre 2017

- Luc BRAUN, 16, Allée Marconi, L-2120 Luxembourg, Administrateur;
- Jean-Marie POOS, 16, Allée Marconi, L-2120 Luxembourg, Administrateur
- FIDESCO SA., 16, Allée Marconi, L-2120 Luxembourg, Administrateur;

Conformément à l'article 51bis de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, l'assemblée a nommé comme représentante permanente de FIDESCO S.A., Madame Evelyne GUILLAUME 16, Allée Marconi, L-2120 Luxembourg:

- EURAUDIT Sarl, 16, Allée Marconi, L-2120 Luxembourg, Commissaire.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2015152268/18.

(150167527) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 septembre 2015.

Koromo S.A., Société Anonyme de Titrisation.

Siège social: L-2550 Luxembourg, 52-54, avenue du X Septembre.
R.C.S. Luxembourg B 153.725.

Le Bilan du 1^{er} Avril 2014 au 31 Mars 2015 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015152270/9.

(150166738) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 septembre 2015.

Powerhouse Co-Invest Management, Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 177.417.

Extract of the resolutions taken by the Board of Directors on 9th September 2015

The resignation of Mr Amaury DE SEROUX, private employee, born on May 9th, 1984 in Roanne, France, residing professionally at 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg, from his mandate as B Director, be acted with effect on August 31st, 2015.

Mrs Nisia NGO BAYIHA, private employee, born on January 18th, 1984 in Yaounde, Cameroon, residing professionally at 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg, be co-opted as new B Director. Her mandate will lapse at the Annual General Meeting of the Shareholders of the company of 2019. Her co-option will be ratified at the next Annual General Meeting of the company.

Certified true copy

Suit la traduction en français de ce qui précède:

Extrait des résolutions prises par le Conseil d'Administration le 9 septembre 2015

La démission de Mr Amaury DE SEROUX, employé privé, né le 9 mai 1984 à Roanne, France, demeurant professionnellement au 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg, de sa fonction d'Administrateur de catégorie B, est actée avec effet au 31 août 2015.

Mme Nisia NGO BAYIHA, employée privée, née le 18 janvier 1984 à Yaounde, Cameroun, demeurant professionnellement au 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg, est cooptée en tant que nouvel Administrateur de catégorie B de la société. Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'année 2019.

Son mandat sera ratifié lors de la prochaine Assemblée Générale Statutaire de la société.

Fait à Luxembourg, le 9 septembre 2015.

Certifié sincère et conforme

Référence de publication: 2015152412/27.

(150166655) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 septembre 2015.

KPI Residential Property 9 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2180 Luxembourg, 6, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 112.703.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015152273/9.

(150167392) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 septembre 2015.

Kreafin Group S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 74.030.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015152274/9.

(150167467) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 septembre 2015.

Lavos S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 179.285.

Veillez noter que l'adresse professionnelle de Monsieur Dmitry Vladimirovich Lukovnikov, gérant de catégorie B, se situe désormais au 8, Avenue Hector Otto, Le Monte Carlo View 98000, Monaco, avec effet au 22 juillet 2015.

Luxembourg, le 11 septembre 2015.

Pour avis sincère et conforme

Pour Lavos S.à.r.l.

Un mandataire

Référence de publication: 2015152280/13.

(150167490) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 septembre 2015.

CR - Cie S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8283 Kehlen, 12, rue de Nospelt.

R.C.S. Luxembourg B 163.640.

L'an deux mille quinze, le neuf septembre

Par-devant Maître Blanche MOUTRIER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

Ont comparu:

1.- Monsieur Romain PÜTZ, gérant de sociétés, époux de Madame Carine BORDI, né à Esch-sur-Alzette le 17 novembre 1973, demeurant à L-8283 Kehlen, 5, rue Schaarfeneck,

agissant en son nom personnel et pour le compte de:

2.- Madame Carine BORDI, gérante de sociétés, épouse de Monsieur Romain PÜTZ, née à Briey (F) le 1^{er} novembre 1973, demeurant à L-8283 Kehlen, 5, rue Schaarfeneck,

en vertu d'une procuration lui donnée sous seing privé. Laquelle procuration après avoir été signée "ne varietur" par le comparant agissant en sa dite qualité et le notaire instrumentant demeurera annexée aux présentes pour être soumis ensemble aux formalités de l'enregistrement.

Lesquels comparants déclarent être les seuls associés de la société à responsabilité limitée "CR-Cie S.à r.l.", établie et ayant son siège social à L-8140 Bridel, 59, Route de Luxembourg,

société constituée aux termes d'un acte reçu par le notaire instrumentaire en date du 27 septembre 2011, publié au Mémorial C numéro 2762 du 12 novembre 2011, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés Luxembourg sous le numéro B 163.640.

Ensuite les comparants, représentant l'intégralité du capital social, ont pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Les associés décident de transférer le siège social de la société de L-8140 Bridel, 59, Route de Luxembourg à L-8283 Kehlen, 12, Rue de Nospelt et de modifier en conséquence le premier alinéa de l'article 3, lequel aura la teneur suivante:

« **Art. 3.** Le siège social est établi à Kehlen.»

Le second alinéa reste inchangé.

Deuxième résolution

Les associés décident d'augmenter le capital social de la société d'un montant de CINQUANTE MILLE EUROS (EUR 50.000,-) pour le porter de son montant actuel de CENT MILLE EUROS (EUR 100.000,-) à CENT CINQUANTE MILLE EUROS (EUR 150.000,-) par la création et l'émission de CINQUANTE (50) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale de MILLE EUROS (EUR 1.000,-), ayant les mêmes droits et avantages que les parts sociales existantes.

Les comparants précités, présents et représentés, ont souscrit à l'intégralité des parts nouvellement créées comme suit:

- Madame Carine BORDI, préqualifiée	38 parts sociales
- Monsieur Romain PÜTZ, préqualifié	<u>12 parts sociales</u>
TOTAL:	50 parts sociales

1. Madame Carine BORDI, représentée par Monsieur Romain PÜTZ, a libéré les parts sociales souscrites par l'apport en nature de:

- SOIXANTE-SEIZE (76) parts sociales que la comparante détient de la société à responsabilité limitée dénommée «CR-Kehlen», établie et ayant son siège social à L-8283 Kehlen, 12, Rue de Nospelt, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés Luxembourg sous le numéro B 150.912.

Ledit apport a été évalué à une valeur vénale de TRENTEHUIT MILLE EUROS (EUR 38.000,-).

Cet apport fait l'objet d'un rapport établi par le gérant de la société.

Lequel rapport, après avoir été signé «ne varietur» par le comparant et par le notaire instrumentant, demeurera annexé au présent acte avec lequel il sera soumis à la formalité du timbre et de l'enregistrement.

2. Monsieur Romain PÜTZ a libéré les parts sociales souscrites par l'apport en nature de:

- VINGT-QUATRE (24) parts sociales que le comparant détient de la société à responsabilité limitée dénommée «CRKehlen», établie et ayant son siège social à L-8283 Kehlen, 12, Rue de Nospelt, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés Luxembourg sous le numéro B 150.912.

Ledit apport a été évalué à une valeur vénale de DOUZE MILLE EUROS (EUR 12.000,-).

Cet apport fait l'objet d'un rapport établi par le gérant de la société.

Lequel rapport, après avoir été signé «ne varietur» par les comparants et par le notaire instrumentant, demeurera annexé au présent acte avec lequel il sera soumis à la formalité du timbre et de l'enregistrement.

Suite à ce qui précède, la répartition des parts sociales est dès lors la suivante:

- Madame Carine BORDI, préqualifiée	39 parts sociales
- Monsieur Romain PÜTZ, préqualifié	<u>111 parts sociales</u>
TOTAL:	150 parts sociales

Troisième résolution

Suite à ce qui précède, les associés décident de modifier l'article 6 des statuts de la société, qui aura dorénavant la teneur suivante:

" **Art. 6.** Le capital social est fixé à la somme de CENT CINQUANTE MILLE EUROS (EUR 150.000,-) représenté par CENT-CINQUANTE (150) parts sociales de MILLE EUROS (EUR 1.000,-) chacune."

Evaluation des frais

Les frais, dépenses, honoraires et charges de toute nature incombant à la Société en raison du présent acte sont évalués approximativement à EUR 1.300,-.

DONT ACTE, fait et passé à Esch-sur-Alzette, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire instrumentaire par noms, prénoms, états et demeures, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent procès-verbal.

signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: R. Pütz, Moutrier Blanche.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 10 septembre 2015. Relation: EAC/2015/20863. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): Monique HALSDORF.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à des fins administratives.

Esch-sur-Alzette, le 11 septembre 2015.

Référence de publication: 2015152753/77.

(150168027) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 septembre 2015.

LaSalle (Lux) DebtCo 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 22, rue Goethe.

R.C.S. Luxembourg B 189.780.

Extrait des résolutions prises par l'associé unique en date du 09 septembre 2015

Il résulte des décisions prises par l'Associé Unique en date du 09 Septembre 2015 que:

- Monsieur Peter van Opstal avec adresse professionnelle au 40, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg a démissionné de son poste de gérant B de la société, avec effet immédiat;

- Monsieur Sean Murraray, avec adresse professionnelle au 40, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg est élu nouveau gérant B de la société avec effet immédiat, et ce pour une durée indéterminée;

Luxembourg, le 11 Septembre 2015.

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2015152281/17.

(150167212) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 septembre 2015.

LaSalle (Lux) MasterCo 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 22, rue Goethe.

R.C.S. Luxembourg B 189.774.

Extrait des résolutions prises par l'associé unique en date du 09 Septembre 2015

Il résulte des décisions prises par l'Associé Unique en date du 09 Septembre 2015 que:

- Monsieur Peter van Opstal avec adresse professionnelle au 40, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg a démissionné de son poste de gérant B de la société, avec effet immédiat;

- Monsieur Sean Murray, avec adresse professionnelle au 40, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg est élu nouveau gérant B de la société avec effet immédiat, et ce pour une durée indéterminée;

Luxembourg, le 11 Septembre 2015.

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2015152282/17.

(150167404) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 septembre 2015.

Lux Technology S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25C, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 145.797.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement des actionnaires de la société, tenue en date du 3 septembre 2015, que

L'assemblée a pris note de la démission de Madame Valérie STRECKER de son poste d'administrateur.

L'assemblée a pris note de la démission de Madame Eva RODICK de son poste d'administrateur.

L'assemblée a décidé de diminuer le nombre des administrateurs de trois (3) à un (1).

Le conseil d'administration se compose comme suit:

Monsieur Frédéric LECLERCQ, administrateur-unique demeurant professionnellement au 25C, boulevard Royal L-2449 Luxembourg. Il pourra engager la société par sa seule signature.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 septembre 2015.

Pour extrait conforme

Pour le Conseil d'Administration

Référence de publication: 2015152293/20.

(150167466) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 septembre 2015.

LaSalle (Lux) PropCo 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 22, rue Goethe.

R.C.S. Luxembourg B 189.777.

—
Extrait des résolutions prises par l'associé unique en date du 09 septembre 2015

Il résulte des décisions prises par l'Associé Unique en date du 09 Septembre 2015 que:

- Monsieur Peter van Opstal avec adresse professionnelle au 40, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg a démissionné de son poste de gérant B de la société, avec effet immédiat;
- Monsieur Sean Murraray, avec adresse professionnelle au 40, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg est élu nouveau gérant B de la société avec effet immédiat, et ce pour une durée indéterminée;

Luxembourg, le 11 Septembre 2015.

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2015152283/17.

(150167210) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 septembre 2015.

Les Arothrons, Association sans but lucratif.

Siège social: L-8557 Petit-Nobressart, 18, Heiltzerstrooss.

R.C.S. Luxembourg F 8.056.

—
Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale du 22 mai 2015 de l'ASBL «Les Arothrons»

«... il est demandé aux membres de voter la liquidation volontaire de l'ASBL.

L'Assemblée Générale approuve cette décision à l'unanimité.

Enfin, Sabine Barthelemi, employé bancaire domiciliée au 9 route de Darassai à B-6840 Mon Idée (Neufchâteau) et Olivier Waxweiler, employé d'assurances domicilié au 49 rue de Habay à B-6741 Vance (Etalle), se présentent en tant que liquidateurs de l'ASBL. Cette décision est également prise à l'unanimité.»

«... Les liquidateurs proposent de continuer les activités de l'ASBL sans perception de nouvelles cotisations, et ce jusqu'à que la trésorerie du club soit proche de zéro (probablement jusqu'en octobre). Une fois toutes les factures payées (Location ISMA, Surveillance piscine,...), il sera ensuite procéder à la résiliation de la police RC auprès de la Bâloise, aux publications légales et enfin à la clôture du compte bancaire auprès de la BIL. Conformément aux dispositions légales en vigueur, le reliquat éventuel sera donné à une œuvre de charité ou à une ASBL ayant un objet social proche de celui des ARO-THRONS.»

Référence de publication: 2015152284/19.

(150166871) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 septembre 2015.

Maxis Midco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26A, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 179.665.

—
Extrait du procès-verbal des résolutions des Associés prises en date du 31 juillet 2015

Les Associés de Maxis MidCo S.à r.l. (la «Société») ont décidé comme suit:

- D'accepter la démission de:

* Monsieur Adam Kruszynski en tant que gérant B de la Société à partir du 31 juillet 2015;

- De nommer:

* Monsieur Damian Pons, né à Madrid, Espagne, le 28 mai 1977, résidant professionnellement au 205, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg, en tant que gérant B de la Société à partir du 31 juillet 2015, pour une durée illimitée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 septembre 2015.

Maxis MidCo S.à r.l.

Référence de publication: 2015152319/18.

(150166838) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 septembre 2015.

Little Italia Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8138 Bridel, 31, allée Saint Hubert.

R.C.S. Luxembourg B 169.948.

Par la présente, la société LITTLE ITALIA SARL fait part du changement d'adresse du gérant Monsieur BIGARD Jérôme. La nouvelle adresse se situe à L-1725 Luxembourg, 26B, rue Henri VII.

Pour la société LITTLE ITALIA SARL

Référence de publication: 2015152285/10.

(150167134) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 septembre 2015.

Logicor (Ellipsis) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 2-4, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 182.342.

Les comptes annuels de la société Logicor (Ellipsis) au 31/12/2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015152286/10.

(150166884) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 septembre 2015.

LogicNow Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 25.000,00.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 156.413.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 septembre 2015.

Référence de publication: 2015152288/10.

(150166935) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 septembre 2015.

Tullamore Luxco S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 28, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 154.430.

Les décisions suivantes ont été approuvées par l'assemblée générale extraordinaire de l'associé unique de la Société qui s'est tenue en date du 08 septembre 2015:

- d'accepter la démission de Monsieur Fabian Sires en tant que gérant de la Société avec effet immédiat au 19 août 2015;
- de nommer en remplacement du gérant démissionnaire avec effet immédiat au 08 septembre 2015 et pour une durée illimitée, Monsieur Fabrice Mas, né le 24 avril 1979 à Meaux, France, ayant son adresse professionnelle au 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg; et

- de confirmer que le conseil de gérance de la Société est dorénavant composé comme suit:

- * Monsieur Cédric B. Stébel;

- * Monsieur Graeme Stening; et

- * Monsieur Fabrice Mas.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 septembre 2015.

Pour la Société

TMF Luxembourg S.A.

Signatures

Signataire autorisé

Référence de publication: 2015152554/24.

(150166732) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 septembre 2015.

London (Lux) DebtCo 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 22, rue Goethe.

R.C.S. Luxembourg B 188.694.

Extrait des résolutions prises par l'associé unique en date du 09 septembre 2015

Il résulte des décisions prises par l'Associé Unique en date du 09 Septembre 2015 que:

- Monsieur Peter van Opstal avec adresse professionnelle au 40, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg a démissionné de son poste de gérant B de la société, avec effet immédiat;

- Monsieur Sean Murrery, avec adresse professionnelle au 40, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg est élu nouveau gérant B de la société avec effet immédiat, et ce pour une durée indéterminée;

Luxembourg, le 11 Septembre 2015.

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2015152289/17.

(150167209) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 septembre 2015.

London (Lux) MasterCo 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 22, rue Goethe.

R.C.S. Luxembourg B 188.683.

Extrait des résolutions prises par l'associé unique en date du 09 septembre 2015

Il résulte des décisions prises par l'Associé Unique en date du 09 Septembre 2015 que:

- Monsieur Peter van Opstal avec adresse professionnelle au 40, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg a démissionné de son poste de gérant B de la société, avec effet immédiat;

- Monsieur Sean Murrery, avec adresse professionnelle au 40, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg est élu nouveau gérant B de la société avec effet immédiat, et ce pour une durée indéterminée;

Luxembourg, le 11 Septembre 2015.

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2015152290/17.

(150167208) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 septembre 2015.

Marly SPF S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 21.798.

Extrait des résolutions prises lors de la réunion du Conseil d'Administration du 10 septembre 2015

- La démission de Madame Stéphanie COLLEAUX de son mandat d'administrateur avec effet immédiat est acceptée;

- Monsieur Jean-Hugues DOUBET, né le 07/05/1974 à Strasbourg en France employé privé, résidant professionnellement au 412F, route d'Esch, L- 2086 Luxembourg est coopté en tant qu'Administrateur avec effet immédiat, en remplacement de Madame Stéphanie COLLEAUX démissionnaire, est acceptée. Il terminera le mandat de son prédécesseur, mandat venant à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2020;

- Conformément à l'Article 64 (2) de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les Sociétés Commerciales, Monsieur Jean-Hugues DOUBET, né le 07/05/1974 à Strasbourg en France employé privé, résidant professionnellement au 412F, route

d'Esch, L- 2086 Luxembourg est nommé Président du Conseil d'Administration avec effet immédiat. Son mandat se terminera lors de l'Assemblée Générale de l'an 2020.

Fait à Luxembourg, le 10 septembre 2015.

Certifié sincère et conforme

MARLY SPF S.A.

Référence de publication: 2015152341/20.

(150166914) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 septembre 2015.

London(Lux) PropCo 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 22, rue Goethe.

R.C.S. Luxembourg B 188.715.

—
Extrait des résolutions prises par l'associé unique en date du 09 septembre 2015

Il résulte des décisions prises par l'Associé Unique en date du 09 Septembre 2015 que:

- Monsieur Peter van Opstal avec adresse professionnelle au 40, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg a démissionné de son poste de gérant B de la société, avec effet immédiat;

- Monsieur Sean Murray, avec adresse professionnelle au 40, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg est élu nouveau gérant B de la société avec effet immédiat, et ce pour une durée indéterminée;

Luxembourg, le 11 Septembre 2015.

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2015152291/17.

(150167403) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 septembre 2015.

Luxembourg Contact Centers S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1258 Luxembourg, 32, rue Jean-Pierre Brasseur.

R.C.S. Luxembourg B 26.357.

—
La société TELEPERFORMANCE S.A. établie et ayant son siège social à F-75008 Paris, 21-25 rue de Balzac, immatriculée au registre de commerce et des sociétés de Paris sous le numéro 301 292 702, associée de la Société, a modifié sa dénomination sociale en TELEPERFORMANCE SE.

A Luxembourg, le 11 septembre 2015.

Un mandataire

Référence de publication: 2015152294/12.

(150167039) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 septembre 2015.

S.E.A. - Société Européenne d'Alimentation S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 33.931.

—
Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue de manière extraordinaire le 10 septembre 2015.

L'assemblée décide de transférer le siège social de la société de son adresse actuelle 20 rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, au 2 Avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

Les mandats des administrateurs venant à échéance, l'assemblée décide d'élire pour la période expirant à l'assemblée générale statuant sur l'exercice 2016 comme suit:

Conseil d'administration:

MM Eduardo Schindler, demeurant professionnellement Etzelstrasse 42, CH-8038 Zurich (Suisse), administrateur et président;

Reno Maurizio Tonelli, demeurant professionnellement 2 Avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, administrateur;

Marc Albertus, demeurant professionnellement 2 Avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, administrateur;

Le mandat du commissaire aux comptes venant à échéance, l'assemblée décide d'élire pour la période expirant à l'assemblée générale statuant sur l'exercice 2020 comme suit:

Commissaire aux comptes:

Audiex S.A., 9 rue du Laboratoire, L-1911 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Citco C&T (Luxembourg) S.A.

Société Anonyme

Référence de publication: 2015152476/25.

(150166847) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 septembre 2015.

Luxembourg Investment Company 19 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 192.188.

Extrait des décisions prises par l'associé unique avec effet au 11 septembre 2015

1. Monsieur Etienne BIREN a démissionné de son mandat de gérant avec effet immédiat.

2. Madame Mariana Bárbara DE SÁ MORAIS CARNEIRO VERÍSSIMO DA CUNHA, administrateur de sociétés, née à Lisbonne (Portugal), le 25 Février 1979, demeurant professionnellement à L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert, a été nommée comme gérante avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.

Luxembourg, le 11 septembre 2015.

Pour extrait sincère et conforme

Pour Luxembourg Investment Company 19 S.à.r.l.

Un mandataire

Référence de publication: 2015152295/16.

(150167382) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 septembre 2015.

Lagorum SA, Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 12, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 85.326.

—
EXTRAIT

Il résulte de la résolution prise par l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue en date du 9 septembre 2015 que:

- Le siège social de la société est transféré du 10, rue de Vianden L-2680 au 12, boulevard Joseph II L-1840 Luxembourg
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2015152299/14.

(150167326) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 septembre 2015.

Hackvest S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3850 Schifflange, 17-19, avenue de la Libération.

R.C.S. Luxembourg B 199.909.

—
STATUTS

L'an deux mille quinze, le dix-neuf août.

Par-devant Maître Joëlle BADEN, notaire de résidence à Luxembourg,

A comparu:

Monsieur Fabrice CROISEAUX, employé privé, né le 12 mars 1969 à Joeuf (France), demeurant à F-57310 Bousse, 12, rue Claude Monet,

Représenté aux présentes par Maître Pierre-Olivier WURTH, avocat, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé en date du 13 août 2015.

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire et le notaire soussigné demeurera annexée aux présentes pour être soumise avec elles à la formalité de l'enregistrement.

Lequel comparant, tel que représenté, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée qu'il déclare constituer et dont il a arrêté les statuts comme suit:

A. Objet - Durée - Dénomination - Siège

Art. 1^{er}. Il existe une société à responsabilité limitée (la "Société") qui sera régie par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales telle que modifiée, ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. La Société a pour objet la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans d'autres sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit et la gestion de ces participations. La Société pourra en particulier acquérir par souscription, achat, et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, incluant sans limitation, des obligations, tout instrument de dette, créances, certificats de dépôt, des unités de trust et en général toute valeur ou instruments financiers émis par toute entité publique ou privée, y compris des sociétés de personnes. Elle pourra participer dans la création, le développement, la gestion et le contrôle de toute société ou entreprise. Elle pourra en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

La Société pourra établir des succursales à Luxembourg ou à l'étranger.

La Société pourra emprunter sous quelque forme que ce soit à l'exception d'un emprunt public. Elle peut procéder, par voie de placement privé, à l'émission de parts et d'obligations et d'autres titres représentatifs d'emprunts et/ou de créances incluant, sans limitation, l'émission de «PECS» et des «warrants», et ce convertibles ou non. La Société pourra prêter des fonds, y compris ceux résultant des emprunts et/ou des émissions d'obligations, à ses filiales, sociétés affiliées et à toute autre société. Elle peut également consentir des garanties ou des sûretés au profit de tierces personnes afin de garantir ses obligations ou les obligations de ses filiales, sociétés affiliées ou de toute autre société. La Société pourra en outre gager, nantir, céder, grever de charges tout ou partie de ses avoirs ou créer, de toute autre manière, des sûretés portant sur tout ou partie de ses avoirs.

La Société peut, d'une manière générale, employer toutes techniques et instruments liés à des investissements en vue d'une gestion efficace, y compris des techniques et instruments destinés à la protéger contre les créanciers, fluctuations monétaires, fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

La Société pourra accomplir toutes opérations commerciales, financières ou industrielles ainsi que tout transfert de propriété mobilière ou immobilière, qui directement ou indirectement favorisent la réalisation de son objet social ou s'y rapportent de manière directe ou indirecte.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La Société est constituée sous le nom de «Hackvest S.à r.l.».

Art. 5. Le siège social est établi à Schiffflange.

Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision de l'assemblée générale des associés. A l'intérieur de la commune, le siège social pourra être transféré par décision du gérant ou du conseil de gérance. La Société peut ouvrir des agences ou succursales dans toutes autres localités du Grand-Duché de Luxembourg ou dans tous autres pays par décision du gérant ou du conseil de gérance.

B. Capital social - Parts sociales

Art. 6. Le capital social est fixé à la somme de deux cent soixante-deux mille six cent dix euros (EUR 262.610,-) représenté par vingt-six mille deux cent soixante et une (26.261) parts sociales, d'une valeur nominale de dix euros (EUR 10,-) chacune.

En plus du capital social, un compte de prime d'émission peut être établi auquel seront transférées toutes les primes payées sur une part sociale en plus de sa valeur nominale. L'avoir de ce compte de primes peut être utilisé pour effectuer le remboursement en cas de rachat des parts sociales des associés par la Société, pour compenser des pertes nettes réalisées, pour effectuer des distributions aux associés, ou pour être affecté à la Réserve Légale.

Les droits et obligations attachés aux parts sociales de la Société sont identiques sauf stipulation contraire dans les Statuts ou dans la Loi. Chaque part sociale donne droit à une voix dans les délibérations des assemblées générales ordinaires ou extraordinaires.

Art. 7. Le capital social pourra, à tout moment, être modifié moyennant accord de la majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital social. Les parts sociales à souscrire seront offertes par préférence aux associés existants, proportionnellement à la partie du capital qui représente leurs parts sociales en cas de contribution en numéraire.

Art. 8. Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la Société qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles. Les copropriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par une seule et même personne.

Art. 9. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social. En cas de décès d'un associé, les parts sociales de ce dernier ne peuvent être transmises à des non-associés que moyennant l'agrément, donné en assemblée générale, des associés représentant les trois quarts des parts appartenant aux associés survivants. Dans ce dernier cas cependant, le consentement n'est pas requis lorsque les parts sont transmises, soit à des ascendants ou descendants, soit au conjoint survivant.

Art. 10. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne met pas fin à la Société.

C. Gérance

Art. 11. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants, qui n'ont pas besoin d'être associés.

Les gérants sont nommés par l'assemblée générale des associés laquelle fixera la durée de leur mandat. Ils sont librement révocables à tout moment et sans cause.

Vis-à-vis des tiers, la Société sera engagée par la signature unique du seul gérant de la Société et en cas de pluralité de gérants, par la seule signature de n'importe quel membre du conseil de gérance. Dans tous les cas, la Société sera également engagée par la signature de toutes personnes à qui un tel pouvoir de signature aura été délégué par le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, par le conseil de gérance, mais seulement dans les limites de ce pouvoir.

En cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance choisira en son sein un président et pourra également choisir parmi ses membres un vice-président. Il pourra également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être gérant et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil de gérance et des assemblées des associés.

La gestion journalière de la Société peut être déléguée à un ou plusieurs gérants délégués de son choix. Les gérants délégués sont nommés et révoqués, ad nutum, par l'assemblée générale des associés qui détermine leurs pouvoirs, leur rémunération et la durée de leur mandat.

Art. 12. Le conseil de gérance se réunira sur la convocation du président ou de deux gérants, au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Le président présidera toutes les assemblées des associés et les réunions du conseil de gérance; en son absence, les associés ou le conseil de gérance pourront désigner à la majorité des personnes présentes un autre gérant pour assumer la présidence pro tempore de telles réunions.

Avis écrit de toute réunion du conseil de gérance sera donné à tous les gérants au moins vingt-quatre heures avant la date prévue pour la réunion par courrier électronique, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque gérant par écrit ou par courrier électronique, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil de gérance se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil de gérance.

Tout gérant pourra se faire représenter à toute réunion du conseil de gérance en désignant par écrit ou par courrier électronique ou télécopie un autre gérant comme son mandataire. Un gérant peut présenter plusieurs de ses collègues.

Tout gérant peut participer à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique, visio-conférence ou d'autres moyens de communication similaires où toutes les personnes prenant part à cette réunion peuvent s'entendre les unes les autres. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion.

Le conseil de gérance ne pourra délibérer ou agir valablement que si la majorité au moins des gérants est présente ou représentée à la réunion du conseil de gérance.

Les décisions sont prises à la majorité des voix des gérants présents ou représentés à cette réunion.

Le conseil de gérance pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'un ou de plusieurs écrits ou par courrier électronique, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire, à confirmer par écrit, le tout ensemble constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

Art. 13. Les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil de gérance seront signés par le président ou, en son absence, par le vice-président, ou par deux gérants. Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le président ou par deux gérants.

Art. 14. Le décès d'un gérant ou sa démission, pour quelque motif que ce soit, n'entraîne pas la dissolution de la Société.

Art. 15. Les gérants ne contractent, à raison de leurs fonctions, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société. Simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

D. Décisions de l'associé unique - Décisions collectives des associés

Art. 16. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartient. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède ou représente.

Art. 17. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles ont été adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les statuts ne peuvent être modifiés que moyennant décision de la majorité des associés représentant les trois quarts du capital social.

Art. 18. Si la Société n'a qu'un seul associé, cet associé unique exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée des associés par les dispositions de la section XII de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.

E. Année sociale - Bilan - Répartition des bénéfices

Art. 19. L'année sociale commence le premier jour du mois de janvier et se termine le dernier jour du mois de décembre de la même année.

Art. 20. Chaque année, au dernier jour du mois de décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérant(s) dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société. Tout associé peut prendre communication au siège social de l'inventaire et du bilan.

Art. 21. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent (10%) du capital social. Le solde est à la libre disposition de l'assemblée générale. Le conseil de gérance est autorisé à distribuer des dividendes intérimaires si les fonds nécessaires à une telle distribution sont disponibles.

F. Dissolution - Liquidation

Art. 22. En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateur(s), associé(s) ou non, nommé(s) par l'assemblée des associés qui fixera leurs pouvoirs et leurs émoluments. Le ou les liquidateur(s) auront les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif.

L'actif, après déduction du passif, sera partagé entre les associés en proportion des parts sociales détenues dans la Société.

Art. 23. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 telle qu'elle a été modifiée.

Souscription et libération

Sur ce, M. Fabrice CROISEAUX, prénommé, tel que représenté, déclare souscrire aux vingt-six mille deux cent soixante et une (26.261) parts sociales, et les libérer intégralement pour un montant de deux cent soixante-deux mille six cent dix euros (EUR 262.610,-), par un apport en nature consistant en mille cinq cents (1.500) actions d'une valeur nominale de quarante euros (EUR 40,-) chacune, représentant quinze pourcent (15%) du capital social de la société TEBHYS, une société par actions simplifiée de droit français ayant son siège social au 60, rue des Carrières F-57070 Metz, immatriculée au RCS de Metz sous le numéro 501 707 657 («TEBHYS»), qui sont transférées et acceptées par la Société à une valeur de marché de deux cent quatre-vingt-onze mille sept cent quatre-vingt euros (EUR 291.780,-) (l'«Apport en Nature»).

Preuve de l'existence de l'Apport en Nature a été donnée au notaire soussigné par la production d'une déclaration ad hoc signée par M. Fabrice CROISEAUX, en date du 13 août 2015, et par une déclaration ad hoc signée par le Président de TEBHYS, en date du 27 mars 2015, il résulte en outre de la déclaration de M. Fabrice CROISEAUX, que:

- il est l'unique propriétaire de l'Apport en Nature et possède les pouvoirs d'en disposer, celui-ci étant légalement et conventionnellement librement transmissible; et

- toutes autres formalités sont en cours de réalisation dans le pays de résidence de l'Apport en Nature, aux fins d'effectuer la cession et de la rendre effective partout et vis-à-vis de toutes tierces parties.

Il résulte de deux déclarations respectivement en date des 5 mai et 29 juillet 2015 dont copies demeureront annexées aux présentes que les droits de préemption ou l'interdiction de céder les actions ont été levés.

Il est par ailleurs noté que le montant excédentaire de l'Apport en Nature d'un montant de vingt-neuf mille cent soixante-dix euros (EUR 29.170,-) sera rémunéré par le paiement par la Société d'une soulte en espèce du même montant au profit de M. Fabrice CROISEAUX.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence à la date de la constitution de la Société et finira le dernier jour du mois de décembre 2015.

Frais

Le montant des frais et dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à charge à raison de sa constitution est évalué à environ mille six cent euros (EUR 1.600,-).

Résolutions de l'associé unique

Et aussitôt Monsieur Fabrice CROISEAUX, prénommé, tel que représenté, représentant l'intégralité du capital social a pris les résolutions suivantes:

1. Le siège social de la Société est établi à L-3850 Schifflange, 17-19, avenue de la Libération.

2. L'associé unique décide de nommer en tant que gérants de la Société pour une durée indéterminée.

- Monsieur Fabrice CROISEAUX, prénommé,

- Madame Karine FONDRETON, épouse CROISEAUX, employée privée, née le 28 juillet 1971 à Thionville (France), demeurant à F-57310 Bousse, 12, rue Claude Monet,

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire du comparant, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: F. CROISEAUX et J. BADEN.

Enregistré à Luxembourg A.C. 1, le 25 août 2015. 1LAC / 2015 / 27026. Reçu soixante quinze euros € 75,-

Le Receveur (signé): THILL.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la Société sur demande.

Luxembourg, le 14 septembre 2015.

Référence de publication: 2015152859/186.

(150167893) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 septembre 2015.

Lansaire S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5326 Contern, 5B, rue de l'Etang.

R.C.S. Luxembourg B 125.131.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2015152301/10.

(150166786) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 septembre 2015.

LCB S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 26-28, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 157.834.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2015152303/10.

(150167189) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 septembre 2015.

LICON s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9990 Weiswampach, 19, Duarrefstrooss.

R.C.S. Luxembourg B 193.558.

Aus der außerordentlichen Generalversammlung vom 21.07.2015 geht folgendes hervor:

1° Rücktritt des Administrativen Geschäftsführers: Herr Horst COHNEN tritt mit sofortiger Wirkung von seinem Amt als Administrativer Geschäftsführer zurück.

2° Ernennung eines neuen Administrativen Geschäftsführers: die Gesellschafter ernennen einstimmig für eine unbestimmte Dauer die BAUMA HC, Niederlassung Luxemburg, eingetragen im Handels- und Gesellschaftsregister Luxemburg unter der Nummer B 184.745, mit Sitz in L-9990 Weiswampach, 19, Duarrefstrooss, hier vertreten durch ihren ständigen Vertreter Herrn Horst Cohnen, Verwalter, geboren am 24 März 1971 in St. Vith, wohnhaft in B - 4770 AMEL Meyerode, Rodescht 6. Die BAUMA HC A.G. Niederlassung Luxemburg nimmt dieses Mandat für eine unbestimmte Dauer an.

3° Übertragung von Gesellschaftsanteilen: die Gesellschafter beschließen einstimmig wie folgt:

Gemäß eines Anteilsübertragungsvertrages vom 20/07/2015 hat die BAUMA mit Sitz in B-4770 AMEL, Martinusstrasse 92 dreihundert (300) Anteile der Gesellschaft „LICON S.à r.l.“ an die BAUMA HC, Niederlassung Luxemburg, mit Sitz in L-9990 WEISWAMPACH, 19 Duarrefstross, übertragen.

Référence de publication: 2015152304/19.

(150166731) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 septembre 2015.

Marine Investment Luxembourg S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 116.789.

Il résulte des résolutions prises par les associés de la Société en date du 08 septembre 2015 que:

- Monsieur William Cagney, avec adresse professionnelle au 2 avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg a été nommé en tant que nouveau membre du conseil de gérance de la Société pour une période illimitée, avec effet au 08 septembre 2015.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 septembre 2015.

Marine Investment Luxembourg S.à r.l.

Un mandataire

Référence de publication: 2015152313/15.

(150166861) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 septembre 2015.

LKE International Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 250.000,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 155.287.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 septembre 2015.

Référence de publication: 2015152306/10.

(150166996) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 septembre 2015.

LRK Participations S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2550 Luxembourg, 108, avenue du Dix Septembre.

R.C.S. Luxembourg B 189.468.

EXTRAIT

Il résulte d'un procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire de la société LRK PARTICIPATIONS S.A. qui s'est tenue au siège social de la société le 1^{er} septembre 2015 que:

Le siège social de la société a été transféré avec effet immédiat à l'adresse suivante:

108, avenue du Dix Septembre

L-2550 Luxembourg

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2015152307/16.

(150167432) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 septembre 2015.

Lux Property Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25C, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 171.739.

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement des actionnaires de la société, tenue en date du 3 septembre 2015, que

L'assemblée a pris note de la démission de Monsieur Jean ORTIS, Madame Valérie Strecker et de Madame Eva Rodick de leur fonction d'administrateur.

L'assemblée a pris note de la démission de Monsieur Jean ORTIS de sa fonction d'administrateur-délégué.

L'assemblée décide de diminuer le nombre des membres du Conseil d'Administration de trois à un et appelle à la fonction d'administrateur unique:

Monsieur Fahrhad RAHIMOV, né le 19 août 1979 en Azerbaïdjan, demeurant professionnellement au 25C boulevard Royal L-2449 Luxembourg.

Il pourra engager la société par sa seule signature. Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en l'an 2020.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 septembre 2015.

Pour extrait conforme

Pour le Conseil d'Administration

Référence de publication: 2015152309/22.

(150167241) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 septembre 2015.

Anvilux 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 21.030.000,00.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 488, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 172.429.

In the year two thousand and fifteen, on the third day of September,
Before Maître Danielle KOLBACH, notary, residing at Redange-sur-Attert, Grand Duchy of Luxembourg,

THERE APPEARED:

1. Permira IV Continuing L.P.2, a limited partnership registered in Guernsey under the Limited Partnerships (Guernsey) Law, 1995 (as amended), acting by its manager, Permira IV Managers L.P., a limited partnership registered in Guernsey under the Limited Partnerships (Guernsey) Law, 1995 (as amended), acting by its general partner Permira IV Managers Limited whose registered office is at Trafalgar Court, Les Banques, St Peter Port, Guernsey, Channel Islands;

2. P4 Co-Investment L.P., acting by its general partner Permira IV G.P. L.P., acting by its general partner Permira IV GP Limited whose registered office is at Trafalgar Court, Les Banques, St Peter Port, Guernsey, Channel Islands;

3. Permira Investments Limited, acting by its nominee Permira Nominees Limited whose registered office is at Trafalgar Court, Les Banques, St Peter Port, Guernsey, Channel Islands;

4. Anvilux 2 S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at 488, route de Longwy, L-1940 Luxembourg and registered with the Luxembourg Trade and Companies register under number B 172.429;

here represented by Mrs. Virginie PIERRU, notary clerk, professionally residing in Redange/Attert (Grand Duchy of Luxembourg), by virtue of proxies given under private seal.

The said proxies, initialled *ne varietur* by the proxyholder of the appearing parties and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing parties, represented as aforesaid, are the shareholders (the "Shareholders") of a private limited liability company (société à responsabilité limitée) Anvilux 2 S.à r.l. (the "Company"), having its registered office at 488, route de Longwy, L-1940 Luxembourg and registered with the Luxembourg Trade and Companies register under number B 172.429, which has been incorporated by deed of the notary Carlo WERSANDT, residing in Luxembourg, dated 18 October 2012, published in the *Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations* 29 November 2012, number 2896, page 138992 and whose articles of association (the "Articles") have been amended for the last time by a deed of the notary Carlo WERSANDT, residing in Luxembourg, dated 11 February 2014, published in the *Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations* on 13 May 2014, number 1209, page 58026.

The appearing parties, representing the whole corporate capital of the Company and represented as stated above, require the notary to act the following resolutions (it being noted that the own class A7 shares, held by the Company pursuant to their repurchase in accordance with a resolution of the Company's board of managers passed on the date of these Shareholders' resolutions, are considered non-voting shares and will only be taken into account for the calculation of the quorum):

First resolution

It is resolved to acknowledge and approve the repurchase by the Company, pursuant to a resolution of the Company's board of managers passed on the date of these Shareholders' resolutions and based on interim accounts dated 2 September 2015, of each of the three hundred million (300,000,000) class A7 shares in the Company with a nominal value of one cent euro (EUR 0.01-) each (the "Repurchased Shares") at a total repurchase price of sixty-three million three hundred thirty-five thousand nine hundred sixty-nine euros and six cents (EUR 63,335,969.06-).

Second resolution

It is resolved to reduce the Company's share capital by an amount of three million euros (EUR 3,000,000.-) in order to bring it from its current amount of twenty-four million thirty thousand euros (EUR 24,030,000.-) to twenty-one million thirty thousand euros (EUR 21,030,000.-) by the cancellation of the Repurchased Shares.

Authorisation: It is resolved to authorise and instruct the Company's board of managers to update the Company's shareholders' register.

Third resolution

In order to reflect the foregoing, it is resolved to amend article 5 of the Articles, which shall now read as follows:

" **Art. 5.** The Company's share capital is set at twenty-one million thirty thousand euro (EUR 21,030,000.-) divided into:

- three hundred and three million (303,000,000) ordinary shares (the "Ordinary Shares"),
- three hundred million (300,000,000) class A1 shares,
- three hundred million (300,000,000) class A2 shares,
- three hundred million (300,000,000) class A3 shares,

- three hundred million (300,000,000) class A4 shares,
- three hundred million (300,000,000) class A5 shares,
- three hundred million (300,000,000) class A6 shares,

all class A1 to class A6 shares are referred as the "A Shares", together with the Ordinary Shares, the "Shares", having a nominal value one eurocent (EUR 0.01) each and fully paid up.

The subscription to, holding or transfer of Ordinary Shares cannot be done without subscribing for, holding or transferring at the same time A Shares (i.e. stapling of the Ordinary and the A Shares), except redemption and cancellation of A Shares.

Each share is entitled to one vote at ordinary and extraordinary general meetings.

Each share gives right to a fraction of the assets and profits of the company in direct proportion to the number of shares in existence."

Fourth resolution

In order to reflect the foregoing, it is resolved to amend article 8 (first paragraph) of the Articles, which shall now read as follows:

" **Art. 8.** The share capital of the Company may be reduced by the cancellation of one or more entire classes of A Shares through the repurchase and cancellation of all the A Shares in issue in such class(es), in accordance with the provisions as set out in this article 8. In the case of repurchases and cancellations of classes of A Shares such cancellations and repurchases shall be made in the reverse numerical order (starting with the class A6)."

Fifth resolution

In order to reflect the foregoing, it is resolved to amend article 21 of the Articles, which shall now read as follows:

" **Art. 21.** The decision to distribute funds and the determination of the amount of such distribution will be taken by the Shareholders in accordance with the following provisions of this article 21.

The holders of the A Shares are entitled to the following annual fixed dividends:

- the holders of class A1 Shares shall be entitled to receive dividend distributions in an amount of zero point ten per cent (0.10%) of the par value of the class A1 Shares held by them, then,
- the holders of class A2 Shares shall be entitled to receive dividend distributions in an amount of zero point fifteen per cent (0.15%) of the par value of the class A2 Shares held by them, then,
- the holders of class A3 Shares shall be entitled to receive dividend distributions in an amount of zero point twenty per cent (0.20%) of the par value of the class A3 Shares held by them, then,
- the holders of class A4 Shares shall be entitled to receive dividend distributions in an amount of zero point twenty-five per cent (0.25%) of the par value of the class A4 Shares held by them, then,
- the holders of class A5 Shares shall be entitled to receive dividend distributions in an amount of zero point thirty per cent (0.30%) of the par value of the class A5 Shares held by them, then,
- the holders of class A6 Shares shall be entitled to receive the remainder of any dividend distribution.

Should any class of shares have been cancelled following its redemption, repurchase or otherwise at the time of the distribution, the remainder of any dividend distribution shall then be allocated to the next outstanding class of shares to be redeemed in the reverse numerical order (e.g. initially class A6 Shares).

If the dividends referred to above are not declared or paid during one or more particular years, the fixed dividends entitlement shall continue to accrue.

In any case, dividends can only be distributed and Shares redeemed to the extent that the Company has distributable sums within the meaning of the law of August 10, 1915 on commercial companies and amendments thereto and in accordance with the applicable provisions of such law.

Notwithstanding the preceding provisions, the board of managers is authorized to declare and pay interim dividends to the shareholder(s) in accordance with the distribution provisions described in the preceding provisions of this Article 21 before the end of the financial year and in accordance with the applicable legal provisions."

Costs

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately two thousand five hundred euros (EUR 2,500.-).

WHEREOF, the present deed was drawn up in Redange/Attert, at the date indicated at the beginning of the document.

The undersigned notary, who understands and speaks English and French, states herewith that, on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing parties, and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

After reading the present deed to the proxyholder of the appearing parties, known to the notary by name, first name, civil status and residence, the said proxyholder has signed with Us, the notary, the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mille quinze, le trois septembre;

Par-devant Maître Danielle KOLBACH, notaire de résidence à Redange-Sur-Attert, Grand-Duché de Luxembourg, soussignée;

ONT COMPARU:

1. Permira IV Continuing L.P.2, un limited partnership enregistré à Guernesey sous la loi du Limited Partnerships (Guernsey) de 1995 (telle que modifiée), agissant par son gérant, Permira IV Managers L.P., un limited partnership enregistré à Guernesey sous la loi du Limited Partnerships (Guernsey) de 1995 (telle que modifiée), agissant par son general partner Permira IV Managers Limited ayant son siège social à Trafalgar Court, Les Banques, St Peter Port, Guernesey, îles Anglo-Normandes;

2. P4 Co-Investment L.P., agissant par son general partner Permira IV G.P. L.P., agissant par son general partner Permira IV GP Limited ayant son siège social à Trafalgar Court, Les Banques, St Peter Port, Guernesey, îles Anglo-Normandes;

3. Permira Investments Limited, agissant par son nommée Permira Nominees Limited ayant son siège social à Trafalgar Court, Les Banques, St Peter Port, Guernesey, îles Anglo-Normandes;

4. Anvilux 2 S.à r.l., une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 488, route de Longwy, L-1940 Luxembourg et immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro B 172.429;

ici représentées par Mme Virginie PIERRU, clerc de notaire, demeurant professionnellement à Redange/Attert (Grand-Duché de Luxembourg), en vertu de procurations sous seing privé.

Lesquelles procurations, après avoir été signées ne varietur par la mandataire des parties comparantes et par le notaire soussigné, resteront annexées au présent acte, aux fins d'enregistrement.

Lesdites parties comparantes, représentées comme ci-avant, sont les associés (les Associés") d'une société à responsabilité limitée Anvilux 2 S.à r.l. (la "Société"), ayant son siège social au 488, route de Longwy, L-1940 Luxembourg et immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro B 172.429, constituée par un acte du notaire Carlo WERSANDT, de résidence à Luxembourg, en date du 18 octobre 2012, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations le 29 novembre 2012, numéro 2896, page 138992 et dont les statuts (les "Statuts") ont été modifiés pour la dernière fois par un acte du notaire Carlo WERSANDT, de résidence à Luxembourg en date du 11 février 2014, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations le 13 mai 2014, numéro 1209, page 58026.

Lesdites parties comparantes, représentant l'intégralité du capital social de la Société et représentées comme indiqué ci-dessus, ont requis le notaire d'acter les résolutions suivantes (avec la précision que les propres parts sociales de classe A7, détenues par la Société en vertu de leur rachat conformément à une résolution du conseil de gérance de la Société passée à la date de ces résolutions des Associés, sont considérées comme des parts sociales sans droit de vote et ne seront prises en compte que pour le calcul du quorum):

Première résolution

Il est décidé de reconnaître et d'approuver le rachat par la Société, en vertu d'une résolution du conseil de gérance de la Société passée à la date de ces résolutions des Associés et basé sur des comptes intermédiaires datés du 2 septembre 2015, de chacune des trois cent millions (300.000.000) de parts sociales de classe A7 dans la Société d'une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01-) chacune (les "Parts Sociales Rachetées") à un prix de rachat total de soixante-trois millions trois cent trente-cinq mille neuf cent soixante-neuf euros et six centimes (EUR 63.335.969,06-).

Deuxième résolution

Il est décidé de réduire le capital social de la Société d'un montant de trois millions d'euros (EUR 3.000.000,-) pour le réduire de son montant actuel de vingt-quatre millions trente mille euros (EUR 24.030.000,-) à vingt-et-un millions trente mille euros (EUR 21.030.000,-) par l'annulation des Parts Sociales Rachetées.

Autorisation: Il est décidé d'autoriser et instruire le conseil de gérance de la Société de mettre à jour le registre des associés de la Société.

Troisième résolution

Afin de refléter ce qui précède, il est décidé de modifier l'article 5 des Statuts, qui aura désormais la teneur suivante:

" **Art. 5.** Le capital souscrit est fixé à vingt et un millions trente mille euros (EUR 21.030.000,-) représenté par:

- trois cent trois millions (303.000.000) parts sociales ordinaires (les "Parts Sociales Ordinaires");
- trois cent millions (300.000.000) parts sociales de classe A1,
- trois cent millions (300.000.000) parts sociales de classe A2,
- trois cent millions (300.000.000) parts sociales de classe A3,
- trois cent millions (300.000.000) parts sociales de classe A4,
- trois cent millions (300.000.000) parts sociales de classe A5,
- trois cent millions (300.000.000) parts sociales de classe A6,

L'ensemble des parts sociales de classe A1 à A6 sont qualifiées de "Parts Sociales A", ensemble avec les Parts Sociales Ordinaires, ci-après dénommées les "Parts Sociales", ayant chacune une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) et toutes entièrement libérées.

La souscription à, la détention ou le transfert des Parts Sociales Ordinaires ne peut être réalisé sans avoir au même moment souscrit à, détenu ou transféré des Parts Sociales A (c'est-à-dire que les Parts Sociales Ordinaires et les Parts Sociales A sont liées), hors le cas du rachat et de l'annulation de Parts Sociales A.

Chaque Part Sociale donne droit à une voix dans les délibérations des assemblées générales ordinaires et extraordinaires.

Chaque Part Sociale donne droit à une fraction des avoirs et bénéfices de la Société en proportion directe au nombre de parts existantes."

Quatrième résolution

Afin de refléter ce qui précède, il est décidé de modifier l'article 8 (premier paragraphe) des Statuts, qui aura désormais la teneur suivante:

" **Art. 8.** Le capital social de la Société peut être réduit par l'annulation d'une ou plusieurs classes de Parts Sociales A par le biais du rachat et de l'annulation de toutes les Parts Sociales A émises dans de telle(s) classe(s), et ce conformément aux dispositions prévues au présent article 8. Dans les cas de rachats et d'annulations de classes de Parts Sociales A, ces annulations et rachats devront être réalisés dans l'ordre numérique inverse (en partant de la classe A6)."

Cinquième résolution

Afin de refléter ce qui précède, il est décidé de modifier l'article 21 des Statuts, qui aura désormais la teneur suivante:

" **Art. 21.** La décision de distribuer des fonds et la détermination du montant d'une telle distribution seront prises par les Associés conformément aux dispositions suivantes du présent article 21.

Les détenteurs de Part Sociales A ont droit aux dividendes fixes annuels suivants:

- les détenteurs de Parts Sociales de classe A1 seront habilités à recevoir des distributions de dividendes pour un montant de zéro virgule dix pourcent (0,10%) de la valeur nominale des Parts Sociales de classe A1 détenus par eux, puis,
- les détenteurs de Parts Sociales de classe A2 seront habilités à recevoir des distributions de dividendes pour un montant de zéro virgule quinze pourcent (0,15%) de la valeur nominale des Parts Sociales de classe A2 détenus par eux, puis,
- les détenteurs de Parts Sociales de classe A3 seront habilités à recevoir des distributions de dividendes pour un montant de zéro virgule vingt pourcent (0,20%) de la valeur nominale des Parts Sociales de classe A3 détenus par eux, puis,
- les détenteurs de Parts Sociales de classe A4 seront habilités à recevoir des distributions de dividendes pour un montant de zéro virgule vingt-cinq pourcent (0,25%) de la valeur nominale des Parts Sociales de classe A4 détenus par eux, puis,
- les détenteurs de Parts Sociales de classe A5 seront habilités à recevoir des distributions de dividendes pour un montant de zéro virgule trente pourcent (0,30%) de la valeur nominale des Parts Sociales de classe A5 détenus par eux, puis,
- les détenteurs de Parts Sociales de classe A6 seront habilités à recevoir le reste des distributions de dividendes.

Dans le cas où une classe de Parts Sociales a été annulée à la suite de son rachat ou autrement au moment de la distribution, le reste de toute distribution de dividendes sera affecté à la classe de Parts Sociales suivante restante devant être rachetée dans l'ordre numérique inverse (par exemple, d'abord les Parts Sociales de classe A6).

Si les dividendes susmentionnés ne sont pas déclarés ou payés durant une ou plusieurs années en particulier, les dividendes fixes continueront de produire des intérêts.

Dans tous les cas, les dividendes peuvent seulement être distribués et les Parts Sociales rachetées dans la mesure où la Société a des sommes distribuables au sens de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et ses amendements relatifs et conformément aux dispositions applicables de ladite loi.

Nonobstant les dispositions précédentes, le conseil de gérance est autorisé à déclarer et payer des dividendes intérimaires au(x) associé(s) conformément aux dispositions relatives à la distribution décrites dans les précédentes dispositions du présent Article 21 avant la fin de l'exercice social et conformément aux dispositions légales applicables."

Frais

Les frais, dépenses et rémunérations ou charges de quelque forme que ce soit qui devront être supportés par la Société comme résultant du présent acte sont estimés à approximativement deux mille cinq cents euros (2.500,- EUR).

DONT ACTE, fait et passé à Redange/Attert, date en en-tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, déclare que sur la demande des parties comparantes, le présent acte de société est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. À la demande des mêmes parties comparantes il est spécifié qu'en cas de divergences entre la version anglaise et la version française, le texte anglais prévaudra.

Lecture faite au mandataire des parties comparantes, connu du notaire instrumentaire par nom, prénom, état et demeure, ce mandataire a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: V. PIERRU, D. KOLBACH.

Enregistré à Diekirch A.C., le 07 septembre 2015. Relation: DAC/2015/14550. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Jeannot THOLL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la Société sur sa demande.

Redange-sur-Attert, le 14 septembre 2015.

Référence de publication: 2015152653/222.

(150167790) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 septembre 2015.

Luxfinancière S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 78.652.

—
EXTRAIT

Il ressort du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration du 5 février 2015 que

CF Corporate Services

2, avenue Charles de Gaulle

L-1653 Luxembourg

R.C.S. Luxembourg B 165872

a été nommée en tant que dépositaire des actions au porteur de la Société LUXFINANCIERE S.A. pour une durée indéterminée, en application de l'article 42 de la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales.

Pour extrait conforme

Luxembourg, le 11 septembre 2015.

Référence de publication: 2015152310/17.

(150167331) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 septembre 2015.

**M & H Capital Management S.A., société de gestion de patrimoine familial, en abrégé SPF, Société Anonyme -
Société de Gestion de Patrimoine Familial.**

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 142.567.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2015152311/11.

(150166676) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 septembre 2015.

Adolfo Dominguez (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1368 Luxembourg, 36, rue du Curé.

R.C.S. Luxembourg B 63.919.

—
L'an deux mil quinze, le treize août.

Pardevant, Maître Gérard LECUIT, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie:

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme «ADOLFO DOMINGUEZ (LUXEMBOURG) S.A.» (ci-après la «Société»), avec siège social à L-1368 Luxembourg, 36, rue du Curé, constituée par acte du notaire instrumentant alors de résidence à Hesperange en date du 9 avril 1998, publié au Mémorial Recueil des Sociétés et Associations, numéro 472 du 29 juin 1998 et dont les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte du notaire instrumentant en date du 28 février 2014, publié au Mémorial Recueil des Sociétés et Associations numéro 1160 du 8 mai 2014.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Madame Marie-Laure AFLALO, administrateur de sociétés, demeurant professionnellement à Luxembourg,

qui désigne comme secrétaire Monsieur Raphael BENAYOUN, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Patrick AFLALO, administrateur de sociétés, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, la Présidente expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

Ordre du jour:

1. Augmentation du capital social d'un montant de 310.000,- EUR (trois cent dix mille euros) pour le porter de son montant actuel de 973.648,- EUR (neuf cent soixante-treize mille six cent quarante-huit euros) à 1.283.648,- EUR (un million deux cent quatre-vingt-trois mille six cent quarante-huit euros) par l'émission de 5.000 actions nouvelles d'une valeur nominale de 62,- EUR par action, ayant les mêmes droits et obligations que les actions déjà existantes.

2. Souscription des 5.000 actions nouvelles par ADOLFO DOMINGUEZ Sàrl

3. Libération partielle par apport en numéraire de la société ADOLFO DOMINGUEZ Sàrl des 5.000 actions nouvelles d'une valeur nominale de 62,- EUR par action, à hauteur de 60%.

4. Modification subséquente de l'article 5 des statuts.

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence. Cette liste de présence, après avoir été signée "ne varietur" par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été signées "ne varietur" par les comparants et le notaire instrumentant.

III.- Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

Ces faits ayant été reconnus exacts par l'assemblée, celle-ci prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide l'augmentation du capital social d'un montant de 310.000,- EUR (trois cent dix mille euros) pour le porter de son montant actuel de 973.648,- EUR (neuf cent soixante-treize mille six cent quarante-huit euros) à 1.283.648,- EUR (un million deux cent quatre-vingt-trois mille six cent quarante-huit euros) par l'émission de 5.000 actions nouvelles d'une valeur nominale de 62,- EUR par action, ayant les mêmes droits et obligations que les actions déjà existantes.

Deuxième résolution

L'assemblée générale constate la renonciation du droit préférentiel de souscription de l'actionnaire majoritaire et décide d'accepter la souscription et la libération des actions nouvellement émises, comme suit:

Souscription - Libération

Est alors intervenue aux présentes:

ADOLFO DOMINGUEZ Sàrl, société à responsabilité limitée de droit français, ayant son siège social au 1-3, Rue Elzevir, 75003 Paris (France), enregistrée au RCS Paris sous le numéro FR 72 332 290 592,

Ici représentée par Monsieur Patrick AFLALO, prénommé, en vertu d'une procuration sous seing privé, donnée le 5 août 2015,

laquelle déclare souscrire les cinq mille (5.000) actions nouvelles et les libérer à concurrence de 60%.

Le montant de cent quatre-vingt-six mille euros (186.000.-EUR) est dès à présent à la libre disposition de la société ce dont preuve a été apportée au notaire instrumentant.

Troisième résolution

L'assemblée décide de modifier l'article 5 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 5.** Le capital social est fixé à UN MILLION DEUX CENT QUATRE-VINGT-TROIS MILLE SIX CENT QUARANTE-HUIT EUROS (1.283.648.-EUR) représenté par VINGT MILLE SEPT CENT QUATRE (20.704) actions d'une valeur nominale de SOIXANTE-DEUX EUROS (62.- EUR) chacune.

Le capital souscrit de la société peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

La société peut, dans la mesure où et aux conditions auxquelles la loi le permet, racheter ses propres actions.»

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société à raison des présentes est évalué à environ mille cinq cents euros (1.500.-EUR).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux membres du bureau et au mandataire des comparants, connus du notaire par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: M.-L. AFLALO, R. BENAYOUN, P. AFLALO, G. LECUIT.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 1, le 19 août 2015. Relation: 1LAC/2015/26583. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75,-).

Le Receveur (signé): P. MOLLING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 septembre 2015.

Référence de publication: 2015152672/80.

(150168248) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 septembre 2015.

M.D.T.L Consult, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5681 Dalheim, 11, Wasserklapp.

R.C.S. Luxembourg B 188.988.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Windhof, le 11/09/2015.

Référence de publication: 2015152312/10.

(150167294) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 septembre 2015.

Marmarapark S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 71.500,00.

Siège social: L-5365 Münsbach, 9, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 156.873.

En date du 31 août 2015, les Associés de la Société ont pris les décisions suivantes:

- Acceptation de la démission de monsieur Johannes Laurens de Zwart, de son poste de gérant de catégorie A avec effet immédiat;

- Nomination de monsieur Daan den Boer, né en Ede, Pays-Bas, le 03 août 1966, ayant pour adresse professionnelle le 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Luxembourg, au poste de gérant de catégorie A avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.

En date du 08 septembre 2015, l'Associé de la Société, madame Rosemarie Rost, a informé le conseil de gérance de son changement d'adresse.

La nouvelle adresse est la suivante:

- Rosemarie Rost

Seestraße 38

D-82335 Berg

Deutschland

Ensuite, en date 09 septembre 2015, l'Associé de la Société, CMR Beteiligungs GmbH, a informé le conseil de gérance de son changement d'adresse et de son nom.

Les changements sont les suivantes:

- CMR Beteiligungs G.m.b.H.

Ludwig-Erhard-Str. 1

D-20459 Hamburg

Deutschland

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Manacor (Luxembourg) S.A.

Mandataire

Référence de publication: 2015152314/31.

(150167255) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 septembre 2015.

Marnix Luxembourg Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 164.273.

—
Résolutions prises par le Conseil de gérance de Marnix Luxembourg Holding S.à r.l. avec effet du 7 juillet 2015

Avec effet du 7 juillet 2015, le conseil de gérance a adopté la résolution suivante:

1. Transfert du siège social de la société au 16, avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg, avec effet immédiat.

Signature

Mandataire

Référence de publication: 2015152315/13.

(150166844) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 septembre 2015.

Marnix Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 195.975.

—
Résolutions prises par le Conseil de gérance de Marnix Luxembourg S.à r.l. avec effet du 7 juillet 2015

Avec effet du 7 juillet 2015, le conseil de gérance a adopté la résolution suivante:

1. Transfert du siège social de la société au 16, avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg, avec effet immédiat.

Signature

Mandataire

Référence de publication: 2015152316/13.

(150166993) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 septembre 2015.

Marnix Property Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 57.500,00.**

Siège social: L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 117.099.

—
Résolutions prises par le Conseil de gérance de Marnix Property Holding S.à r.l. avec effet du 7 juillet 2015

Avec effet du 7 juillet 2015, le conseil de gérance a adopté la résolution suivante:

1. Transfert du siège social de la société au 16, avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg, avec effet immédiat.

Signature

Mandataire

Référence de publication: 2015152317/13.

(150166843) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 septembre 2015.

MarLux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 186.877.

—
Résolutions prises par le gérant unique de MarLux S.à r.l. avec effet du 7 juillet 2015

Avec effet du 7 juillet 2015, le gérant unique a adopté la résolution suivante:

1. Transfert du siège social de la société au 16, avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg, avec effet immédiat.

Signature

Mandataire

Référence de publication: 2015152318/13.

(150167088) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 septembre 2015.

Patris I S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1391 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.
R.C.S. Luxembourg B 140.834.

—
Extrait des décisions prises par l'associé unique avec effet au 11 septembre 2015

1. Monsieur Etienne BIREN a démissionné de son mandat de gérant.
2. Monsieur Joel CÁRDENAS SAN MARTÍN, né à Bilbao (Espagne), le 3 mars 1978, demeurant professionnellement à L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert, a été nommé comme gérant pour une durée indéterminée.

Luxembourg, le 11 septembre 2015.

Pour extrait sincère et conforme

Pour Patris I S.à r.l.

Un mandataire

Référence de publication: 2015152403/15.

(150166954) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 septembre 2015.

Maxis Propco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 12.500,00.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26A, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 179.687.

—
Extrait du procès-verbal des résolutions de l'Associé unique prises en date du 31 juillet 2015

L'Associé Unique de Maxis PropCo S.à r.l. (la «Société») a décidé comme suit:

- D'accepter la démission de:

* Monsieur Adam Kruszynski en tant que gérant B de la Société à partir du 31 juillet 2015;

- De nommer:

* Monsieur Damian Pons, né à Madrid, Espagne, le 28 mai 1977, résidant professionnellement au 205, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg, en tant que gérant B de la Société à partir du 31 juillet 2015, pour une durée illimitée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 septembre 2015.

Maxis PropCo S.à r.l.

Référence de publication: 2015152320/18.

(150166839) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 septembre 2015.

Melville Luxco, Société à responsabilité limitée,

(anc. Luxembourg Investment Company 85 S.à r.l.).

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 198.994.

—
Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 septembre 2015.

Référence de publication: 2015152323/10.

(150167205) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 septembre 2015.

Monceau Participations S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1330 Luxembourg, 46, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 187.882.

—
L'an deux mille quinze.

Le sept septembre.

Par-devant Maître Henri BECK, notaire de résidence à Echternach (Grand-Duché de Luxembourg).

S'est tenue

une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme Monceau Participations S.A., avec siège social à L-1330 Luxembourg, 46, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg sous le numéro B 187.882,

constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 13 juin 2014, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 2181 du 18 août 2014,

au capital social de VINGT MILLIONS D'EUROS (EUR 20.000.000.-), représenté par vingt millions (20.000.000) actions d'une valeur nominale d'UN EURO (EUR 1.-) chacune, entièrement libérées.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Peggy Simon, employée, demeurant professionnellement à L-6475 Echternach, 9, Rabatt,

qui désigne comme secrétaire Claudine Schoellen, employée, demeurant professionnellement à L-6475 Echternach, 9, Rabatt,

et l'assemblée choisit comme scrutateur Peggy Simon, prénommée.

Le Bureau étant ainsi constitué, la Présidente expose et prie le notaire d'acter que:

L'ordre du jour de l'assemblée est conçu comme suit:

1.- a) Augmentation du capital social à concurrence du montant de SOIXANTE MILLIONS D'EUROS (EUR 60.000.000.-) pour le porter de son montant actuel de VINGT MILLIONS D'EUROS (EUR 20.000.000.-) au montant de QUATRE-VINGT MILLIONS D'EUROS (EUR 80.000.000.-) par l'émission et la création de soixante millions (60.000.000) actions nouvelles d'une valeur nominale d'UN EURO (EUR 1.-) chacune, ayant les mêmes droits et obligations que les actions existantes.

b) Souscription et libération des actions nouvelles par l'actionnaire unique, Mutuelle Centrale de Réassurance, une société d'assurance mutuelle régie par les lois françaises, ayant son siège social au 65, rue Monceau, 75008 Paris, France, et enregistrée auprès du Registre de Commerce de Paris sous le numéro 775 364 383, et libération de ces actions moyennant un versement en numéraire du montant de SOIXANTE MILLIONS D'EUROS (EUR 60.000.000.-).

2.- Modification du paragraphe 6.1. de l'article 6 des statuts afin de lui donner la teneur suivante:

" **6.1.** Le capital social est fixé à QUATRE-VINGT MILLIONS D'EUROS (EUR 80.000.000.-), représenté par quatre-vingt millions (80.000.000) actions d'une valeur nominale d'UN EURO (EUR 1.-) chacune."

3.- Pouvoirs à donner à l'administrateur unique de la Société afin de procéder à toutes les modalités relatives à l'augmentation de capital, et notamment à l'enregistrement des écritures comptables y relatives.

4.- Divers.

II. Il a été établi une liste de présence, renseignant les actionnaires présents et représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent, laquelle, après avoir été signée par les actionnaires ou leurs mandataires et par les membres du Bureau, sera enregistrée avec le présent acte ensemble avec les procurations paraphées «ne varietur» par les mandataires.

III. Il résulte de la liste de présence que toutes les actions sont présentes ou représentées à l'assemblée. Dès lors l'assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur l'ordre du jour, dont les actionnaires ont pris connaissance avant la présente assemblée.

IV. Après délibération, l'assemblée prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

a) L'assemblée générale décide d'augmenter le capital social à concurrence du montant de SOIXANTE MILLIONS D'EUROS (EUR 60.000.000.-) pour le porter de son montant actuel de VINGT MILLIONS D'EUROS (EUR 20.000.000.-) au montant de QUATRE-VINGT MILLIONS D'EUROS (EUR 80.000.000.-) par l'émission et la création de soixante millions (60.000.000) actions nouvelles d'une valeur nominale d'UN EURO (EUR 1.-) chacune, ayant les mêmes droits et obligations que les actions existantes.

b) SOUSCRIPTION - LIBÉRATION

Toutes les soixante millions (60.000.000) actions nouvelles ont été souscrites et libérées par l'actionnaire unique, Mutuelle Centrale de Réassurance, une société d'assurance mutuelle régie par les lois françaises, ayant son siège social au 65, rue Monceau, 75008 Paris, France, et enregistrée auprès du Registre de Commerce de Paris sous le numéro 775 364 383, moyennant un versement en numéraire du montant de SOIXANTE MILLIONS D'EUROS (EUR 60.000.000.-).

Le montant de SOIXANTE MILLIONS EUROS (EUR 60.000.000.-) se trouve à la libre disposition de la société, ce dont il a été justifié au notaire instrumentant par la représentation des pièces justificatives de libération.

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide de modifier le paragraphe 6.1. de l'article 6 des statuts afin de lui donner la teneur suivante:

" **6.1.** Le capital social est fixé à QUATRE-VINGT MILLIONS D'EUROS (EUR 80.000.000.-), représenté par quatre-vingt millions (80.000.000) actions d'une valeur nominale d'UN EURO (EUR 1.-) chacune."

Troisième résolution

L'assemblée générale donne tous pouvoirs à l'administrateur unique de la Société afin de procéder à toutes les modalités relatives à l'augmentation de capital, et notamment à l'enregistrement des écritures comptables y relatives.

Déclaration

Le notaire soussigné déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées aux articles 26 et 32-1 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Echternach, date qu'en tête des présentes.

Et lecture faite aux personnes comparantes, toutes connues du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, lesdites personnes ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: P. SIMON, C. SCHOELLEN, Henri BECK.

Enregistré à Grevenmacher Actes Civils, le 08 septembre 2015. Relation: GAC/2015/7583. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à demande, aux fins de dépôt au registre de commerce et des sociétés.

Echternach, le 14 septembre 2015.

Référence de publication: 2015152973/80.

(150168158) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 septembre 2015.

Mezzanine Investment 2013 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 19.851,00.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 177.415.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015152325/9.

(150167231) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 septembre 2015.

Mollstrasse S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 13.000,00.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 199.870.

STATUTES

In the year two thousand and fifteen, on the fourth day of September.

Before Maître Paul Bettingen, notary residing in Niederanven, Grand-Duchy of Luxembourg,

There appeared

ILMA S.à r.l., a limited liability company incorporated and governed by the law of Luxembourg with registered office at 40, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg and registered with the Trade and Companies Register in Luxembourg, number B 195417.

Hereby represented by Sandra Lehmann, residing in Luxembourg with professional address 5, rue Höhenhof, L-1736 Senningerberg by virtue of a power of attorney given under private seal on 28 August 2015 in Luxembourg.

The said power of attorney, after having been signed ne varietur by the proxyholder of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party, represented as stated hereabove, has requested the undersigned notary to state as follows the articles of association of a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which is hereby incorporated.

Chapter I. - Name - Duration - Object - Registered office

Art. 1. Name and duration. There exists a société à responsabilité limitée (private limited liability company) by the name of "Mollstrasse S.à r.l." (the Company) which will be governed by the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg and particularly by the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended (the Law), as well as by the present articles of association (the Articles).

The Company is formed for an unlimited duration.

Art. 2. Corporate purpose.

2.1. The corporate purpose of the Company is to carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the acquisition of participations in Luxembourg and foreign companies or entities, in any form whatsoever, and the administration, management, control and development of those participations.

2.2 The Company may also acquire, develop, promote, manage, lease and/or sale real estate properties, directly or indirectly, either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad as well as perform directly or indirectly all operations relating to real estate matters including but not limited to acting as a trustee in relation to real estate properties.

2.3. The Company may use its funds to establish, manage, develop and dispose of its assets as they may be composed from time to time,- to acquire, invest in and dispose of any kinds of property, tangible and intangible, movable and immovable, and namely but not limited to, its portfolio of securities of whatever origin, to participate in the creation, acquisition, development and control of any enterprise, to acquire, by way of investment, subscription, underwriting or option, securities, and any intellectual property rights, to realise them by way of sale, transfer, exchange or otherwise and to develop them. The Company may receive or grant licenses on intellectual property rights.

2.4. The Company may borrow in any form, except by way of public offer. It may issue by way of private placement only, notes, bonds, warrants and debentures and any kind of debt securities in registered form and subject to transfer restrictions. The Company may lend funds including the proceeds of any borrowings and/or issues of debt securities to its subsidiaries or affiliated companies.

2.5. The Company may give guarantees and grant security in favour of third parties to secure its obligations and the obligations of companies in which the Company has a direct or indirect participation or interest and to companies which form part of the same group of companies as the Company and it may grant any assistance to such companies, including, but not limited to, assistance in the management and the development of such companies and their portfolio, assistance of a financial nature, loans, advances or guarantees. It may pledge, transfer, encumber or otherwise create security over some or all its assets.

2.6. The Company may carry out any commercial, industrial, financial, personal, and real estate operations, which are directly or indirectly connected with its corporate purpose or which may favour its development.

Art. 3. Registered office. The Company has its registered office in the municipality of Luxembourg.

It may be transferred to any other place within the Grand-Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of the shareholder(s).

The Company may have offices and branches (whether or not permanent establishments), both in the Grand-Duchy of Luxembourg and abroad.

Chapter II. - Corporate capital

Art. 4. Share capital. The Company's subscribed share capital is fixed at EUR 13,000.- (thirteen thousand Euro) represented by 13 (thirteen) shares having a nominal value of EUR 1,000.- (one thousand Euro) per share.

Art. 5. Profit sharing. Each share entitles the owner thereof to the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

Art. 6. Transfer of shares. In case of plurality of shareholders, the transfer of shares inter vivos to third parties must be authorized by the general meeting of the shareholders who represent at least three-quarters of the paid-in capital of the Company. No such authorization is required for a transfer of shares among the shareholders.

The transfer of shares mortis causa to third parties must be accepted by the shareholders who represent three-quarters of the rights belonging to the survivors.

Art. 7. Redemption of shares. The Company shall have power to acquire shares in its own capital provided that the Company has sufficient distributable reserves to that effect.

The acquisition and disposal by the Company of shares held by it in its own share capital shall take place by virtue of a resolution of and on the terms and conditions to be decided upon by the general meeting of the shareholder(s). The quorum and majority requirements applicable for amendments to the Articles shall apply.

Chapter III. - Management**Art. 8. Management - Board of Managers.**

8.1 The Company is managed by one or more manager(s), appointed by the general meeting of the shareholder(s) which shall decide on the remuneration and the terms and conditions of appointment of each manager. In case of plurality of managers, they shall constitute a board of managers (the Board of Managers). The manager(s) need not be shareholder. The general meeting of the shareholder(s) may at any time and without cause (ad nutum) revoke and replace any manager (s).

Any reference to the Board of Managers in the Articles shall be a reference to the sole manager of the Company as long as the Company only has one manager.

8.2 The Board of Managers may appoint from among its members a chairman (the Chairman).

The Chairman, if any is appointed, will preside at all general meetings of the shareholder(s) and of the Board of Managers. In case of absence of the Chairman, the general meeting of the shareholder(s) or, as the case may be, the Board of Managers will appoint another person as chairman pro tempore by vote of the majority in number present in person or by proxy at the relevant meeting.

8.3 Meetings of the Board of Managers are convened by the Chairman or by any other two members of the Board of Managers.

The managers will be convened separately to each meeting of the Board of Managers. Except in cases of urgency which will be specified in the convening notice or with the prior consent of all those entitled to attend, at least a two days' written notice of Board of Managers' meetings shall be given.

The meeting will be duly held without prior notice if all the managers are present or duly represented.

The meetings are held at the place, the day and the hour specified in the convening notice. Meetings are held, as a rule, in the city of Luxembourg.

The notice may be waived by the consent in writing or by telefax or telegram or telex or e-mail transmission of each manager. No separate notice is required for meetings held at times and places specified in a schedule previously adopted by resolution of the Board of Managers.

8.4 Any manager may act at any meeting of the Board of Managers by appointing in writing or by telefax or telegram or telex or e-mail transmission another manager as his proxy.

A manager may represent more than one of his colleagues at a meeting of the Board of Managers.

8.5 A manager may participate in any meeting of the Board of Managers by conference call or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another. Any participation to a conference call initiated and chaired by a Luxembourg resident manager is equivalent to a participation in person at such meeting and the meeting held in such form is deemed to be held in Luxembourg.

8.6 The Board of Managers can validly debate and take decisions only if the majority of its members are present or represented.

8.7 Circular resolutions signed by all the managers shall be valid and binding in the same manner as if passed at a duly convened and held meeting. Such signatures may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter, telefax, telex or e-mail. A meeting held by way of circular resolution will be deemed to be held in Luxembourg.

8.8 In dealing with third parties, the Board of Managers shall have the powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and sanction acts and operations consistent with the Company's objects and further provided the terms of this article 8 shall be complied with.

8.9 All powers not expressly reserved by law or by the Articles to the general meeting of the shareholder(s) fall within the scope of the competence of the Board of Managers. In case the Company only has one manager the Company shall be bound by the sole signature of the sole manager, and in case of plurality of managers the Company shall be bound by the joint signatures of any two members of the Board of Managers. The general meeting of the shareholder(s) may appoint from among the members of the Board of Managers one or several general managers who may be granted the powers to bind the Company by their respective sole signature, provided they act within the powers vested in the Board of Managers.

8.10 The Board of Managers may delegate part of its powers for specific tasks to one or several ad hoc agents (either members of the Board of Managers or not) and may revoke such appointments at any time.

The Board of Managers will determine the agent(s)' responsibilities and his/their remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his/their agency.

8.11 The decisions of the Board of Managers will be recorded in minutes to be inserted in a special register and signed by the Chairman (or the chairman pro tempore as the case may be), by the Secretary or by any two members of the Board of Managers. Any proxies will remain attached thereto.

Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise will be signed by the Chairman (or the chairman pro tempore as the case may be), by the Secretary or by any two members of the Board of Managers.

8.12 The effective place of management shall be Luxembourg. All management activities shall, as a rule, be carried out in or from Luxembourg.

Art. 9. Liability of the manager(s). The manager(s) assume, by reason of his/their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by them in the name of the Company, so long as such commitment is in compliance with the Articles as well as the applicable provisions of the Law.

Chapter IV. - Secretary

Art. 10. Appointment of a secretary. The Board of Managers may appoint a secretary, either a manager or not, who shall be in charge of keeping the minutes of the meetings of the Board of Managers (the Secretary).

The Secretary, if any is appointed, shall have the responsibility to act as clerk of the meetings of the Board of Managers and, to the extent practical, of the general meetings of the shareholder(s), and to keep the records and the minutes of the

Board of Managers and of the general meetings of the shareholder(s) and their transactions in a book to be kept for that purpose, and he shall perform like duties for all committees of the Board of Managers, if any, when required. He shall have the possibility to delegate his powers to one or several persons provided he shall remain responsible for the tasks so delegated.

The Secretary shall have the power and authority, which shall be provided only by the Board of Managers, to issue certificates and extracts on behalf of the Company to be produced in court or, more generally, vis-à-vis any third parties and to be used as official documents.

Chapter V. - General Meetings of shareholder(s)

Art. 11. Annual and extraordinary general meetings of the shareholder(s). An annual general meeting of the shareholder(s) shall be held at the registered office of the Company, or at such other place in the municipality of its registered office as may be specified in the notice of meeting.

Other general meetings of the shareholder(s) may be held at such place and time as may be specified in the respective notices of meeting.

Art. 12. Shareholder(s)' voting rights. Each shareholder may participate in general meeting of the shareholder(s) irrespective of the number of shares which he owns.

Each shareholder has voting rights commensurate to his shareholding.

Each shareholder may appoint by proxy a representative who need not be a shareholder to represent him at any general meeting of the shareholder(s).

Art. 13. Quorum - Majority. Resolutions of the general meeting of the shareholder(s) are only validly taken in so far as they are adopted by shareholders owning more than half of the Company's share capital.

However, resolutions to amend the Articles, to dissolve or liquidate and to merge the Company may only be carried out by a majority in number of shareholders owning at least three quarters of the Company's share capital.

As long as the Company has no more than 25 shareholders, resolutions of shareholder(s) can, instead of being passed at general meetings, be passed in writing by all the shareholders. In this case, each shareholder shall be sent an explicit draft of the resolution(s) to be passed, and shall vote in writing (such vote to be evidenced by letter or telefax or telegram or telex or e-mail transmission).

Chapter VI. - Financial year - financial statements - Profit sharing

Art. 14. Financial year. The Company's financial year begins on January first and ends on December thirty-first of the same year.

Art. 15. Financial statements. Each year the books are closed and the Board of Managers prepares the financial statements of the Company (including a balance sheet, a profit and loss accounts and the notes to the annual accounts) in accordance with the relevant Luxembourg legal provisions.

Art. 16. Inspection of documents. Each shareholder may inspect the above financial statements at the Company's registered office.

Art. 17. Appropriation of profits - Reserves. An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company is set aside for the establishment of a statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's nominal share capital.

The balance may be distributed to the shareholder(s) commensurate to their shareholding in the Company.

The general meeting of the shareholder(s) shall have power to make payable one or more interim dividends.

Chapter VII. - Dissolution - Liquidation

Art. 18. Dissolution. The insolvency or bankruptcy or any other similar procedure of the shareholder(s) will not cause the dissolution of the Company. The shareholder(s) must agree, in accordance with paragraph 2 of article 13 of the Articles, to the dissolution and the liquidation of the Company as well as the terms thereof.

Art. 19. Liquidation. At the time of the dissolution of the Company, the liquidation will be carried out by one or several liquidator(s), whether shareholder(s) or not, appointed by the general meeting of the shareholder(s) who will determine its/ their powers and remuneration.

Chapter VIII. - Audit

Art. 20. Statutory Auditor - External Auditor. In accordance with article 200 of the Law, the Company needs only to be audited by a statutory auditor (commissaire aux comptes) if it has more than 25 (twenty-five) shareholders. An external auditor (réviseur d'entreprises) needs to be appointed whenever the exemption provided by article 69 (2) of the law of 19 December 2002 on the trade and companies register and on the accounting and financial accounts of companies does not apply.

Chapter IX. - Governing law

Art. 21. Reference to legal provisions. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in the Articles.

Subscription and payment

The articles of association of the Company having thus been established, ILMA S.à r.l., prenamed, hereby declares that it subscribes to all the 13 (thirteen) shares having a nominal value of EUR 1,000.- (one thousand Euro) each, representing the total share capital of the Company of an amount of EUR 13,000.- (thirteen thousand Euro).

All these 13 (thirteen) shares have been fully paid up by the appearing party by means of a payments in cash, so that the subscription amount of EUR 13,000.- (thirteen thousand Euro) is forthwith at the free disposal of the Company, evidence of which has been given to the undersigned notary.

Transitory provisions

By way of derogation of article 14 of the Articles, the Company's first financial year is to run from the date hereof to the last day of December 2015.

Estimate of costs

The amount of expenses, costs, remunerations and charges in any form whatsoever, which shall be born by the Company as a result of the present deed is estimated to be approximately one thousand five hundred Euro (EUR 1,500).

Extraordinary general meeting

Immediately after the incorporation of the Company, the sole shareholder of the Company has adopted the following resolutions:

1. The sole shareholder of the Company resolves to set the number of managers of the Company at three constituting therefore the board of managers of the Company.

2. The sole shareholder of the Company resolves to appoint the following persons as managers of the Company for an unlimited period of time:

(a) Mr Bruno LANCE, born on 09 March 1976 in Saint-Lô (France), with professional address at 5, rue Höhenhof, L-1736 Senningerberg, Grand-Duchy of Luxembourg.

(b) Mr Paul FARMER, born on 5 March 1958 in Southend-on-Sea (United Kingdom), with professional address at 5, rue Höhenhof, L-1736 Senningerberg, Grand-Duchy of Luxembourg.

(c) Mr Thomas GUYOT, born on 26 July 1973 in Poitiers (France), residing at, 8-10 rue Lamennais, 75008 Paris, France.

3. The sole shareholder of the Company resolves to set the registered office of the Company at 40, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version; at the request of the same appearing party, in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Powers

The appearing person, acting in the same interest, does hereby grant power to any clerk and / or employee of the firm of the undersigned notary, acting individually, in order to document and sign any deed of amendment (typing error(s)) to the present deed.

Whereof the present notarial deed is drawn in Senningerberg, on the years and day first above written.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, the said person signed together with the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mille quinze, le quatre septembre.

Par-devant Maître Paul Bettingen, notaire de résidence à Niederanven, Grand-Duché de Luxembourg,

A comparu

ILMA S.à r.l., une société anonyme constituée et gouvernée par le droit du Luxembourg avec siège social au 40, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg et immatriculée auprès de commerce et des sociétés de Luxembourg, numéro B 195417.

Ici représentée par Madame Sandra Lehmann, employée privée, demeurant professionnellement au 5, rue Höhenhof, L-1736 Senningerberg en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Luxembourg, le 28 août 2015.

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise en même temps que celui-ci aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle partie comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant d'arrêter les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'elle déclare constituer comme suit.

Chapitre I^{er} . - Nom - Durée - Objet - Siège social

Art. 1^{er} . Nom et durée. Il existe une société à responsabilité limitée sous le nom de "Mollstrasse S.à r.l." (ci-après la Société) qui sera régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg et plus particulièrement par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi) ainsi que par les présents statuts (ci-après les Statuts).

La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 2. Objet social.

2.1. L'objet social de la Société est l'accomplissement de toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères, sous quelque forme que ce soit, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

2.2 La Société peut également acquérir, développer, promouvoir, gérer, louer et/ou vendre des propriétés immobilières, directement ou indirectement, au Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger de même que réaliser directement ou indirectement toutes opérations relatives à des matières immobilières incluant de manière non limitative l'activité de trustee en relation avec des propriétés immobilières.

2.3 La Société peut utiliser ses fonds pour constituer, administrer, développer et vendre ses portefeuilles d'actifs tel qu'ils seront constitués au fil du temps, acquérir, investir dans et vendre toute sorte de propriétés, corporelles ou incorporelles, mobilières ou immobilières, notamment, mais non limité à des portefeuilles de valeurs mobilières de toute origine, pour participer dans la création, l'acquisition, le développement et le contrôle de toute entreprise, pour acquérir, par voie d'investissement, de souscription ou d'option des valeurs mobilières et des droits intellectuels, pour en disposer par voie de vente, transfert, échange ou autrement et pour les développer. La Société peut octroyer des licences et des droits intellectuels de toute origine.

2.4 La Société peut emprunter, sous quelque forme que ce soit, sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de titres, obligations, warrants, bons de caisse et tous titres de dettes sous forme nominative et soumise à des restrictions de transfert. La Société peut accorder tous crédits, y compris les intérêts de prêts et/ou émissions de valeurs mobilières, à ses filiales ou sociétés affiliées.

2.5 La Société peut consentir des garanties ou des sûretés au profit de tierces personnes afin de garantir ses obligations et les obligations de sociétés dans lesquelles elle a une participation ou un intérêt directs ou indirects et à toute société faisant partie du même groupe de sociétés que la Société et elle peut assister ces sociétés pour, y inclus, mais non limité à la gestion et le développement de ses sociétés et leur portefeuille, financièrement, par des prêts, avances et garanties. Elle peut nantir, céder, grever de charges toute ou partie de ses avoirs ou créer, de toute autre manière, des sûretés portant sur toute ou partie de ses avoirs.

2.6 La Société peut accomplir toutes les opérations commerciales, industrielles, financières, mobilières et immobilières, se rapportant directement ou indirectement à son objet social ou susceptibles de favoriser son développement.

Art. 3. Siège social. Le siège social de la Société est établi dans la commune de Niederanven.

Il peut être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg par une résolution d'une assemblée générale extraordinaire de l'associé unique/des associés.

La Société peut avoir des bureaux et succursales (que ce soient des établissements permanents ou non) à la fois au Grand-Duché de Luxembourg et à l'étranger.

Chapitre II. - Capital social

Art. 4. Capital. Le capital social souscrit de la Société est fixé à EUR 13.000,- (treize mille euros), représenté par 13 (treize) parts sociales d'une valeur nominale de EUR 1.000,- (mille euros) chacune.

Art. 5. Participation aux bénéfices. Chaque part sociale donne droit à son propriétaire à une fraction des avoirs et bénéfices de la Société en proportion directe du nombre de parts sociales existantes.

Art. 6. Transfert de parts sociales. En cas de pluralité d'associés, la cession de parts sociales inter vivos à des tiers non-associés doit être autorisée par l'assemblée générale des associés représentant au moins trois quarts du capital social. Une telle autorisation n'est pas requise pour une cession de parts sociales entre associés.

La cession de parts sociales mortis causa à des tiers non-associés doit être acceptée par les associés qui représentent trois quarts des droits appartenant aux survivants.

Art. 7. Rachat de parts sociales. La Société pourra acquérir ses propres parts sociales pourvu que la Société dispose à cette fin de réserves distribuables en suffisance.

L'acquisition et la disposition par la Société de parts sociales détenues par elle dans son propre capital social ne pourra avoir lieu qu'en vertu d'une résolution et conformément aux conditions qui seront décidées par une assemblée générale de l'associé unique/des associés. Les exigences de quorum et de majorité applicables aux modifications des Statuts sont d'application.

Chapitre III. - Gérance

Art. 8. Gérance - Conseil de Gérance.

8.1 La Société est gérée par un ou plusieurs gérant(s), nommés par l'assemblée générale de l'associé unique/des associés qui décide de leur rémunération et des modalités de nomination de chaque gérant. En cas de pluralité de gérants, ils constituent un conseil de gérance (le Conseil de Gérance). Le ou les gérant(s) n'ont pas besoin d'être associé. L'assemblée générale de l'associé unique/des associés peut à tout moment et sans justifier d'une raison (ad nutum) révoquer et remplacer n'importe quel gérant.

Toute référence au Conseil de Gérance dans les Statuts doit être entendue d'une référence au gérant unique de la Société aussi longtemps que la Société n'a qu'un seul gérant.

8.2 Le Conseil de Gérance peut élire un président parmi ses membres (le Président).

Le Président, si un est nommé, présidera toutes les assemblées générales de l'associé unique/des associés et toutes les réunions du Conseil de Gérance. En cas d'absence du Président, l'assemblée générale de l'associé unique/des associés, ou le cas échéant le Conseil de Gérance, choisira une autre personne en tant que président pro tempore par vote de la majorité des membres présents ou représentés à l'assemblée en question.

8.3 Les réunions du Conseil de Gérance sont convoquées par le Président ou par deux autres membres du Conseil de Gérance.

Les gérants sont convoqués séparément à chaque réunion du Conseil de Gérance. Excepté les cas d'urgence qui seront spécifiés dans la convocation ou sur accord préalable de tous les membres, la convocation écrite devra respecter un délai d'au moins deux jours avant la réunion du Conseil de Gérance.

La réunion sera valablement tenue sans convocation préalable si tous les gérants sont présents ou valablement représentés.

Les réunions se tiennent au lieu, jour et heure indiqués dans la convocation. Les réunions sont en principe, tenues dans la ville de Luxembourg.

Il peut être renoncé à la convocation de l'accord de chaque gérant donné par écrit, télécopie, télégramme, télex ou e-mail. Aucune convocation spéciale n'est requise pour des réunions tenues en des lieux et temps indiqués dans un document préalablement approuvé par une résolution du Conseil de Gérance.

8.4 Chaque gérant peut agir à toute réunion du Conseil de Gérance en désignant par écrit, télécopie, télégramme, télex ou e-mail un autre gérant comme son mandataire.

Un gérant peut représenter plusieurs de ses collègues à une réunion du Conseil de Gérance.

8.5 Un gérant peut participer à toute réunion du Conseil de Gérance par conférence téléphonique ou par tout autre moyen similaire de communication ayant pour effet que toutes les personnes participant à la réunion puissent s'entendre mutuellement. Toute participation à une réunion tenue par conférence téléphonique initiée et présidée par un gérant demeurant au Luxembourg est équivalente à une participation en personne à une telle réunion, et la réunion tenue de telle manière est réputée avoir été tenue à Luxembourg.

8.6 Le Conseil de Gérance ne peut valablement délibérer et prendre des décisions que si la majorité de ses membres sont présents ou représentés.

8.7 Les résolutions circulaires signées par tous les gérants sont valables et produisent les mêmes effets que les résolutions prises à une réunion du Conseil de Gérance dûment convoquée et tenue. De telles signatures peuvent apparaître sur un document unique ou sur des copies multiples d'une résolution identique qui peuvent être produites par lettres, télécopie ou télex. Une réunion tenue par voie de résolution circulaire sera réputée avoir été tenue à Luxembourg.

8.8 Vis-à-vis des tiers, le Conseil de Gérance aura les pouvoirs d'agir au nom de la Société en toutes circonstances et d'exécuter et d'approuver les actes et opérations en relation avec l'objet social de la Société, sous réserve du respect des dispositions du présent article 8.

8.9 Tous les pouvoirs non expressément réservés par la loi ou par les Statuts à l'assemblée générale de l'associé unique/des associés sont de la compétence du Conseil de Gérance. Si la Société n'a qu'un seul gérant, la Société sera engagée par la seule signature du gérant unique, et en cas de pluralité de gérants, la Société sera engagée par la signature conjointe de deux membres du Conseil de Gérance. L'assemblée générale de l'associé unique/des associés peut élire parmi les membres du Conseil de Gérance un ou plusieurs gérants délégués qui auront le pouvoir d'engager la Société par leur seule signature, pourvu qu'ils agissent dans le cadre des compétences du Conseil de Gérance.

8.10 Le Conseil de Gérance peut déléguer une partie de ses pouvoirs pour des tâches particulières à un ou plusieurs mandataires ad hoc (membre du Conseil de Gérance ou non) et peut révoquer de telles nominations à tout moment.

Le Conseil de Gérance déterminera la responsabilité du/des mandataires(s) et sa/leur rémunération (s'il en a une), la durée du mandat ainsi que toute autre modalité appropriée du mandat.

8.11 Les décisions du Conseil de Gérance sont relatées dans des procès-verbaux insérés dans un registre spécial et signés par le Président (ou selon le cas par le président pro tempore), par le Secrétaire ou par deux membres du Conseil de Gérance. Toutes procurations y resteront annexées.

Les copies ou extraits de ces procès-verbaux à produire en justice ou ailleurs sont signés par le Président (ou selon le cas par le président pro tempore), par le Secrétaire ou par deux membres du Conseil de Gérance.

8.12 La Société sera gérée exclusivement et effectivement à partir de Luxembourg. Tous les actes de gestion seront posés à ou à partir de Luxembourg.

Art. 9. Responsabilité des gérants. Le ou les gérants ne contractent en raison de sa/leur position, aucune responsabilité personnelle pour un engagement valablement pris par lui/eux au nom de la Société, aussi longtemps que cet engagement est conforme aux Statuts et aux dispositions applicables de la Loi.

Chapitre IV. - Secrétaire

Art. 10. Nomination d'un secrétaire. Le Conseil de Gérance peut nommer un secrétaire, gérant ou non, qui sera chargé de garder les procès-verbaux des réunions du Conseil de Gérance (le Secrétaire).

Le Secrétaire, si un est nommé, aura la responsabilité d'agir en tant que clerc des réunions du Conseil de Gérance et, dans la mesure du possible, des assemblées générales de l'associé unique/des associés, et de garder les procès-verbaux et les comptes-rendus du Conseil de Gérance et des assemblées générales de l'associé unique/des associés, et de leurs transactions dans un registre tenu à cette fin, et il effectuera, si nécessaire, des tâches similaires pour tous les comités du Conseil de Gérance (s'il en existe). Il aura la possibilité de déléguer ses pouvoirs à une ou plusieurs personnes à condition qu'il conserve la responsabilité des tâches qu'il aura déléguées.

Le Secrétaire aura le pouvoir et l'autorité, qui lui sera donnée exclusivement par le Conseil de Gérance, d'émettre des certificats et des extraits pour le compte de la Société qui pourront être produits en justice, ou, de manière générale, à l'égard de tous tiers et qui seront utilisés comme documents officiels.

Chapitre V. - Assemblées générales de l'associé unique/des associés

Art. 11. Assemblées générales annuelles et extraordinaires de l'associé unique/des associés. Une assemblée générale annuelle de l'associé unique/des associés se tiendra au siège social de la Société ou à tout autre endroit de la ville de son siège social à préciser dans la convocation à l'assemblée.

D'autres assemblées générales de l'associé unique/des associés peuvent être tenues aux lieux et places indiqués dans la convocation.

Art. 12. Droit de vote d'associé(s). Chaque associé peut prendre part aux assemblées générales de l'associé unique/des associés indépendamment du nombre de parts sociales qu'il détient.

Le droit de vote de chaque associé est proportionnel au nombre de parts sociales qu'il détient.

Chaque associé peut désigner par procuration un mandataire qui n'a pas besoin d'être associé pour le représenter aux assemblées générales de l'associé unique/des associés.

Art. 13. Quorum - Majorité. Les résolutions de l'assemblée générale de l'associé unique/des associés ne sont valablement prises que si elles sont adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social.

Cependant, les résolutions pour modifier les Statuts et celles pour dissoudre, liquider ou fusionner la Société ne pourront être prises que par une majorité en nombre d'associés détenant au moins trois quarts du capital social de la Société.

Tant que la Société n'a pas plus de 25 associés, les résolutions de l'associé unique/des associés pourront, au lieu d'être prises lors d'assemblées générales, être prises par écrit par tous les associés. Dans cette hypothèse, un projet explicite de la/des résolution(s) à prendre devra être envoyé à chaque associé, et chaque associé votera par écrit (ces votes pourront être produits par lettre, télécopie, télégramme, télex ou e-mail).

Chapitre VI. - Exercice social - Comptes annuels - Répartition

Art. 14. Exercice social. L'exercice social de la Société commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de la même année.

Art. 15. Comptes annuels. Chaque année, les livres sont clos et le Conseil de Gérance prépare les comptes annuels de la Société (composés d'un bilan, d'un compte de pertes et profits et d'annexes aux comptes annuels), conformément aux dispositions législatives luxembourgeoises applicables.

Art. 16. Inspection des documents. Chaque associé peut prendre connaissance des comptes annuels susmentionnés au siège social de la Société.

Art. 17. Distribution des bénéfices - Réserves. Un montant égal à cinq pour cent (5%) des bénéfices nets de la Société est affecté à l'établissement d'une réserve légale, jusqu'à ce que cette réserve atteigne dix pour cent (10%) du capital social nominal de la Société.

Le solde peut être distribué à l'associé unique/ aux associés en proportion des parts sociales qu'il(s) détien(nen)t dans la Société.

L'assemblée générale de l'associé unique/des associés a le pouvoir de déclarer un ou plusieurs dividendes intérimaires.

Chapitre VII. - Dissolution - Liquidation

Art. 18. Dissolution. L'insolvabilité ou la faillite ou n'importe quelle autre procédure similaire d'un ou des associé(s) n'entraînera pas la dissolution de la Société. L'associé unique/les associés doi(ven)t donner leur accord, conformément aux

dispositions de l'article 13, paragraphe 2 des Statuts, à la dissolution et à la liquidation de la Société et fixer les modalités y relatives.

Art. 19. Liquidation. En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera réalisée par un ou plusieurs liquidateur(s), associé(s) ou non, nommé(s) par l'assemblée générale de l'associé unique/des associés qui déterminera ses/leurs pouvoirs et sa/leur rémunération.

Chapitre VIII. - Vérification des comptes

Art. 20. Commissaires aux comptes - Réviseur d'entreprises. Conformément à l'article 200 de la Loi de 1915, la Société doit être contrôlée par un commissaire aux comptes seulement si elle a plus de 25 (vingt-cinq) associés. Un réviseur d'entreprises doit être nommé si l'exemption prévue à l'article 69 (2) de la loi du 19 décembre concernant le registre de commerce et des sociétés ainsi que la comptabilité et les comptes annuels des entreprises n'est pas applicable.

Chapitre IX. - Loi applicable

Art. 21. Référence aux dispositions légales. Pour tous les points non expressément prévus dans les Statuts, le ou les associé(s) s'en réfèrent aux dispositions de la Loi.

Souscription et libération

Les statuts de la Société ayant été ainsi établis, ILMA S.à r.l., déclare souscrire toutes les 13 (treize) parts sociales d'une valeur nominale de EUR 1.000,- (mille euros) chacune représentant l'intégralité du capital social de la Société d'un montant de EUR 13.000,- (treize mille euros).

Toutes ces 13 (treize) parts sociales ont été libérées entièrement par la partie comparante au moyen d'un paiement en numéraire, de sorte que le montant de souscription de EUR 13.000,- (treize mille euros) est immédiatement à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

Dispositions transitoires

Par dérogation à l'article 14 des Statuts, le premier exercice social de la Société commence à la date du présent acte et se clôturera le dernier jour de décembre 2015.

Evaluation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société en raison du présent acte, s'élève à approximativement mille cinq cents euros (EUR 1.500,-).

Assemblée générale extraordinaire

Immédiatement après la constitution de la Société, l'associé unique de la Société a pris les résolutions suivantes:

1. L'associé unique de la Société décide de fixer le nombre de gérants de la Société à trois, formant ainsi le conseil de gestion de la Société.

2. L'associé unique de la Société décide de nommer les personnes suivantes en tant que gérants de la Société pour une durée indéterminée:

(a) Monsieur Bruno LANCE, né le 9 mars 1976 à Saint-Lô (France) avec adresse au 5, rue Höhenhof, L-1736 Senningerberg, Grand-Duché de Luxembourg;

(b) Monsieur Paul FARMER, né le 5 mars 1958 à Southend-on-Sea (Royaume-Uni), avec adresse au 5, rue Höhenhof, L-1736 Senningerberg, Grand-Duché de Luxembourg; et

(c) Monsieur Thomas GUYOT, né le 26 juillet 1973 à Poitiers (France), avec adresse au 8-10 rue Lamennais, 75008 Paris, France.

3. L'associé unique de la Société décide de fixer le siège social de la Société au 40, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais déclare qu'à la requête de la partie comparante ci-dessus, le présent acte a été établi en anglais, suivi d'une version française. A la requête de cette même partie comparante, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise prévaut.

Pouvoir

Le comparant, agissant dans un intérêt commun, donne par la présente pouvoir à tout clerc et/ou employé de l'étude du notaire soussigné, agissant individuellement, pour rédiger et signer tout acte de modification (faute(s) de frappe(s)) au présent acte.

Dont acte, fait et passé à Senningerberg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au mandataire de la partie comparante, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec le notaire l'original du présent acte.

Signé: Sandra Lehmann, Paul Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, A.C.1, le 07 septembre 2015. ILAC / 2015 / 28442. Reçu 75.- €.

Le Receveur ff. (signé): Carole Frising.

- Pour copie conforme - délivrée à la société aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 9 septembre 2015.

Référence de publication: 2015152326/462.

(150166915) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 septembre 2015.

Patris II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 140.833.

—
Extrait des décisions prises par l'associé unique avec effet au 11 septembre 2015

1. Monsieur Etienne BIREN a démissionné de son mandat de gérant.

2. Monsieur Joel CÁRDENAS SAN MARTÍN, né à Bilbao (Espagne), le 3 mars 1978, demeurant professionnellement à L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert, a été nommé comme gérant pour une durée indéterminée.

Luxembourg.

Pour extrait sincère et conforme

Pour Patris II S.à r.l.

Un mandataire

Référence de publication: 2015152404/15.

(150166966) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 septembre 2015.

Mondi International, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 58.464.

—
Par résolutions prises en date du 8 septembre 2015, l'associé unique a pris les décisions suivantes:

1. Nomination d'Antonio Longo, avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, au mandat de gérant, avec effet au 4 septembre 2015 pour une période venant à échéance lors de l'assemblée générale annuelle qui statuera sur les comptes de l'exercice social se clôturant au 31 décembre 2015 et qui se tiendra en 2016;

2. Acceptation de la démission de Yannick Poos, avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg de son mandat de gérant, avec effet au 4 septembre 2015;

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 septembre 2015.

Référence de publication: 2015152327/16.

(150167017) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 septembre 2015.

Mondi Packaging, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 408.256.750,00.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 109.760.

—
Par résolutions prises en date du 8 septembre 2015, l'associé unique a pris les décisions suivantes:

1. Nomination d'Antonio Longo, avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, au mandat de gérant, avec effet au 4 septembre 2015 pour une période venant à échéance lors de l'assemblée générale annuelle qui statuera sur les comptes de l'exercice social se clôturant au 31 décembre 2015 et qui se tiendra en 2016;

2. Acceptation de la démission de Yannick Poos, avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg de son mandat de gérant, avec effet au 4 septembre 2015;

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 septembre 2015.

Référence de publication: 2015152328/16.

(150167018) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 septembre 2015.

Meplis Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2212 Luxembourg, 6, place de Nancy.

R.C.S. Luxembourg B 166.771.

—
Extrait de l'assemblée générale extraordinaire tenue en date du 4 septembre 2015

L'Assemblée générale accepte la démission des administrateurs de catégorie A, à savoir:

- Madame Myriam Marguerite Reynders

- Monsieur Nicholas Paul Sergeant

L'Assemblée générale nomme comme nouveaux administrateurs de catégorie A avec effet immédiat:

- Monsieur Urbain Vandeurzen, né le 06 Mai 1955 à Bree (Belgique), demeurant professionnellement à Jachthuislaan 19, B-3210 Linden (Belgique)

- Monsieur Bert Vandeurzen, né le 29 novembre 1982 à Genk (Belgique), demeurant professionnellement à Jachthuislaan 19, B-3210 Linden (Belgique)

L'Assemblée générale accepte la démission de Madame Myriam Marguerite Reynders de sa fonction d'administrateur délégué de catégorie A et nomme Monsieur Urbain Vandeurzen comme nouvel administrateur délégué de catégorie A.

Le mandat des nouveaux administrateurs et administrateur délégué s'achèvera avec l'assemblée générale qui se tiendra en 2016.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Référence de publication: 2015152349/22.

(150166666) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 septembre 2015.

Mondi Services, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 18.017.050,00.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 58.463.

—
Par résolutions prises en date du 8 septembre 2015, l'associé unique a pris les décisions suivantes:

1. Nomination d'Antonio Longo, avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, au mandat de gérant, avec effet au 4 septembre 2015 pour une période venant à échéance lors de l'assemblée générale annuelle qui statuera sur les comptes de l'exercice social se clôturant au 31 décembre 2015 et qui se tiendra en 2016;

2. Acceptation de la démission de Yannick Poos, avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg de son mandat de gérant, avec effet au 4 septembre 2015;

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 septembre 2015.

Référence de publication: 2015152329/16.

(150167009) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 septembre 2015.

MultiConcept Fund Management S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 5, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 98.834.

—
Suite la décision des actionnaires du 31 août 2015, Ms Cindyrella Amistada, domiciliée à 5, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg a été nommée en tant qu'administrateurs de la société avec effet au 1^{er} septembre 2015, en remplacement de Mr. Niklaus Müller, membre démissionnaire au 1^{er} septembre 2015.

Désormais, le conseil d'administration se compose comme suit jusqu'à la fin de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires qui se tiendra en 2016:

- Thomas Federer, Membre du Conseil d'Administration 231 Uetlibergstr., CH-8045 Zurich

- Patrick Tschumper, Membre du Conseil d'Administration 231 Uetlibergstr., CH-8045 Zurich

- Daniel Siepmann, Membre du Conseil d'Administration 5, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg

- Cindyrella Amistada, Membre du Conseil d'Administration 5, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg

- Robert Archbold, Membre du Conseil d'Administration 5, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

MultiConcept Fund Management S.A.
Référence de publication: 2015152332/19.
(150167524) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 septembre 2015.

Satisco S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1220 Luxembourg, 194, rue de Beggen.
R.C.S. Luxembourg B 110.294.

Il résulte des décisions de l'assemblée générale des actionnaires de la Société prises en date du 1^{er} juillet 2015 que:

- Monsieur Franck Van Den Neste a démissionné de son mandat d'administrateur de la Société avec effet immédiat;
- Monsieur Jean Mikolajczak a démissionné de son mandat d'administrateur et de son mandat d'administrateur-délégué de la Société avec effet immédiat;
- Satisco International Holding, société anonyme de droit luxembourgeois ayant son siège social au 22, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, représentée par Monsieur Alain Kunnen, a été nommé administrateur de la Société à compter du 1^{er} juillet 2015 jusqu'à l'assemblée générale annuelle des actionnaires qui se tiendra en 2017.
- Monsieur Alain Kunnen, né le 10 mai 1964 à Etterbeek (Belgique), avec adresse professionnelle au 36 avenue Adèle, B-1310 La Hulpe, a été nommé administrateur délégué de la Société à compter du 1^{er} juillet 2015 jusqu'à l'assemblée générale annuelle des actionnaires qui se tiendra en 2017.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour SATISCO S.A.

Référence de publication: 2015152514/19.
(150167093) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 septembre 2015.

Musana Investments Services S.à r.l., S.P.F., Société à responsabilité limitée - Société de gestion de patrimoine familial.

Capital social: EUR 40.000,00.
Siège social: L-8011 Strassen, 179, route d'Arlon.
R.C.S. Luxembourg B 155.376.

EXTRAIT

Il résulte du contrat de cession de parts sociales conclu entre Madame Mounissa CHODIEVA et Madame Nafissa CHODIEVA en date du 8 juillet 2015 que:

- Madame Mounissa CHODIEVA a cédé la totalité de ses parts sociales détenues dans la société MUSANA INVESTMENTS SERVICES S.à r.l., S.P.F. (ci-après la «Société»), soit 200 parts sociales, à Madame Nafissa CHODIEVA, de sorte que Madame Nafissa CHODIEVA est détentrice de la totalité des parts sociales de la Société (soit 400 parts sociales), faisant d'elle l'unique associée de la Société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015152333/17.
(150166674) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 septembre 2015.

Majicaule International s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.
Siège social: L-2134 Luxembourg, 50, rue Charles Martel.
R.C.S. Luxembourg B 129.262.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Extrait sincère et conforme
Majicaule International S.à r.l.

Référence de publication: 2015152338/11.
(150167533) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 septembre 2015.

Mapael S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8080 Bertrange, 61, route de Longwy.
R.C.S. Luxembourg B 161.110.

Les comptes annuels au 31.12.12 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2015152340/10.

(150167251) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 septembre 2015.

Medfort S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.
R.C.S. Luxembourg B 151.464.

EXTRAIT

Veuillez noter que l'adresse de Wolf Waschkuhn, gérant, est désormais la suivante:

Wolf Waschkuhn
Green Park House,
15 Stratton Street,
London W1J 8LQ

Pour extrait conforme,

Luxembourg, le 10 septembre 2015.

Référence de publication: 2015152347/16.

(150166654) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 septembre 2015.

Marsant Constructions S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3333 Hellange, 36, Beetebuergerstrooss.
R.C.S. Luxembourg B 158.578.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015152342/9.

(150167375) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 septembre 2015.

Marsant SA, Société Anonyme.

Siège social: L-3333 Hellange, 36, Beetebuergerstrooss.
R.C.S. Luxembourg B 158.596.

Les comptes annuels au 31 Décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015152343/9.

(150167398) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 septembre 2015.

MBERP (Luxembourg) 4 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 153.804.

EXTRAIT

Il résulte des résolutions des associés prises en date du 17 avril 2015 que:

- Monsieur Walter TOCCO, né à San Gavino Monreale (VS) - Italy, le 12 Octobre 1979, résidant professionnellement au 412F, route d'Esch L-1030 Luxembourg, est nommé gérant avec effet immédiat et pour une durée indéterminée en remplacement de Mr Donatien-Xavier Martin, gérant, démissionnaire.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 septembre 2015.

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2015152345/17.

(150167079) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 septembre 2015.

Infinis Capital Participations S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4916 Bascharage, 25, rue Guillaume Serrig.

R.C.S. Luxembourg B 165.877.

L'an deux mil quinze, le quatre septembre.

Pardevant Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg.

A COMPARU

Gkfin S.A., société anonyme, avec siège social à L-4916 Bascharage, 25, rue Guillaume Serrig, RCS Luxembourg B 52.822,

ici représentée par son administrateur unique Monsieur Edgar dit Gary KNEIP, ingénieur diplômé, demeurant à L-4916 Bascharage, 25, rue Guillaume Serrig, né à Luxembourg, le 23 septembre 1955.

Laquelle partie comparante a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

- Qu'elle est le seul associé de la société à responsabilité limitée unipersonnelle «Infinis Capital Participations S.à r.l.», avec siège social à Luxembourg, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 20 décembre 2011, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 374 du 11 février 2012.

- Qu'elle a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associé unique décide de transférer le siège social de Luxembourg à L- 4916 Bascharage, 25, rue Guillaume Serrig.

Deuxième résolution

L'associé unique décide de modifier le premier alinéa de l'article 2 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«Le siège de la société est établi à Bascharage.»

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture et interprétation donnée au comparant, il a signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: G. KNEIP et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C.1, le 9 septembre 2015. Relation: 1LAC/2015/28751. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Receveur ff. (signé): C. FRISING.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 14 septembre 2015.

Référence de publication: 2015152880/32.

(150167673) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 septembre 2015.

Merl Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 11, avenue de la Porte Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 92.798.

EXTRAIT

Nous vous informons que l'adresse professionnelle de Mr Alexis Kamarowsky, président du conseil d'administration de la Société, est au 11, Avenue de la Porte Neuve, L-2227 Luxembourg, avec effet au 16/03/2015.

Nous vous informons que l'adresse professionnelle de Mr Gerd Joseph Hermann Otte, administrateur de la Société, est au 11, Avenue de la Porte Neuve, L-2227 Luxembourg, avec effet au 16/03/2015.

Nous vous informons que l'adresse professionnelle de Mr Michael Tapajoz Henning Schröder-Castendyck, administrateur de la Société, est au 11, Avenue de la Porte Neuve, L-2227 Luxembourg, avec effet au 16/03/2015

Le nouveau siège social du Commissaire aux Comptes de la Société est au 11, Avenue de la Porte Neuve, L-2227 Luxembourg, avec effet au 16/03/2015.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14/08/2015.

Signature

Signataire autorisé

Référence de publication: 2015152351/20.

(150166710) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 septembre 2015.

Larnax S.à r.l., SPF, Société à responsabilité limitée - Société de gestion de patrimoine familial.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 21, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 199.892.

—
STATUTES

In the year two thousand and fifteen, on the tenth of September.

Before Us, Maître Alex WEBER, notary, residing in Bascharage, Grand Duchy of Luxembourg, acting in replacement of Maître Jean-Joseph WAGNER, notary, residing in Sanem, Grand Duchy of Luxembourg, who will remain depositary of the present original deed.

THERE APPEARED:

1. Mr Doros CONSTANTINOU, businessman, residing at 15 Dervenakion Str, 19009 Rafina, Greece, here represented by Mrs. Nadia WEYRICH, employee, with professional address at Belvaux, by virtue of a proxy given in Luxembourg, on 08 September 2015.
2. Mrs Giannoulla CONSTANTINOU, pensionner, residing at 15 Dervenakion Str, 19009 Rafina, Greece, here represented by Mrs. Nadia WEYRICH, previously named, by virtue of a proxy given in Luxembourg, on 08 September 2015.
3. Ms Irene CONSTANTINOU, employee, residing at 15 Dervenakion Str, 19009 Rafina, Greece, here represented by Mrs Nadia WEYRICH, previously named, by virtue of a proxy given in Luxembourg, on 08 September 2015.

The said proxies, signed ne varietur by the proxyholder of the persons appearing and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing persons, represented as stated hereabove have drawn up the following articles of association of a private limited liability company (société à responsabilité limitée) in the form of a family estate management company (SPF).

Title I. - Name - Registered Office - Purpose - Duration

Art. 1. There exists a private limited liability company “société à responsabilité limitée” (the “Company”) in the form of a family estate management company (SPF) governed by the present Articles and by the relevant laws.

The name of the Company is “LARNAX S.à r.l.17”.

Art. 2. The registered office is established in the City of Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg.

It may be transferred to any other place within the municipality of the City of Luxembourg by decision of the manager (s).

The registered office may be transferred to any other place within the Grand- Duchy of Luxembourg by decision of the shareholders in an extraordinary general meeting.

Should any political, economic or social developments of an exceptional nature occur or threaten to occur which are likely to affect the normal functioning of the registered office or communications with abroad, the registered office may be provisionally transferred abroad by decision of the manager(s) until such time as circumstances have completely returned to normal. Such a decision will not affect the Company's nationality which will, notwithstanding such transfer, remain that of a Luxembourg company.

Art. 3. The purpose of the Company is the acquisition, the holding, the management and the realization of financial assets within the widest meaning permitted under the SPF Law, excluding any commercial activity.

The Company may particularly use its funds for the settingup, the management, the development and the disposal of a portfolio consisting of any securities and patents of whatever origin, acquire or participate in the creation and the development of any enterprises, except transparent real estate property partnerships, acquire by way of contribution, subscription, underwriting or by option to purchase and any other way whatever, any type of securities and patents, realize them by way of sale, transfer, exchange or otherwise, have developed these securities and patents, within the widest meaning permitted under the SPF Law.

The Company shall neither directly nor indirectly interfere in the management of the companies in which it holds a participation, notwithstanding the rights which it may exercise as a shareholder.

The Company may borrow in any kind or form and privately issue bonds, notes or similar debt instruments.

Accessorily and without consideration, the Company can make funds available or act as guarantor for the liabilities of a company in which it holds shares.

In general, the Company may take any measure and carry out any operation which it may deem useful in the accomplishment and development of its purpose, within the limits permitted by the SPF Law.

Art. 4. The Company is established for an unlimited duration.

Title II. - Capital - Shares

Art. 5. The subscribed capital of the Company is fixed at EIGHT HUNDRED THOUSAND EUROS (EUR 800,000.-) represented by EIGHT HUNDRED (800) shares with a par value of ONE THOUSAND EUROS (EUR 1,000.-) each.

The Company may repurchase its own shares within the limits set by the law and the Articles.

The share capital may be changed at any time by a decision of a general meeting of shareholder(s), voting with the same quorum as for the amendment of the articles of association.

In addition to the issued capital, there may be set up a premium account to which any premium paid on any share in addition to its nominal value is transferred. The amount of the premium account may be used to be reimbursed to the shareholder(s), to provide for the payment of any shares which the Company may repurchase from its shareholder(s), to offset any net realized losses, to make distributions to the shareholder(s) in the form of a dividend or to allocate funds to the legal reserve by a resolution of the shareholders.

Art. 6. The Shares are freely transferable among the shareholders.

The share transfer inter vivos to non shareholders is subject to the consent of at least seventy-five percent of the company's capital. In the case of the death of a shareholder, the share transfer to non-shareholders is subject to the consent of no less than seventy-five percent of the votes of the surviving shareholders. In any event the remaining shareholders have a preemption right which has to be exercised within thirty days from the refusal of transfer to a non-shareholder.

Furthermore, the provisions of articles 189 and 190 of the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended, shall apply.

The shares are indivisible with regard to the Company, which admits only one owner per share.

The rights and obligations attached to a share follow such share to whomever it may be transferred. Holding a share implies adhering to the corporate Articles and to the decisions of the shareholders.

Art. 7. The life of the Company does not come to an end by death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of one of the shareholders or the single shareholder.

Art. 8. The creditors, representatives, rightful owner or heirs of any shareholder are not allowed, in any circumstances, to require the sealing of the assets and documents of the Company, nor to interfere in any manner in the administration of the Company. They must for the exercise of their rights refer to financial statements and to the decisions of the meetings of shareholders or the sole shareholder (as the case may be).

Title III. - Management and Supervision

Art. 9. The Company will be managed by at least one manager. In the case where more than one manager would be appointed, the managers would form a board of managers (the "Board"). The manager(s) need not be shareholders of the Company. In the case where there would be only one sole manager, this sole manager has all the powers of the board of managers.

The managers shall be appointed, and their remuneration determined, by a resolution of the general meeting of shareholders taken by simple majority of the votes cast, or, in case of sole shareholder, by decision of the sole shareholder. The general meeting of shareholders or the sole shareholder (as the case may be) may, at any time and ad nutum, remove and replace any manager.

The Managers are vested with the broadest powers to perform all acts necessary or useful for accomplishing the Company's object.

All powers not expressly reserved by the Articles of Incorporation or by the Laws to the general meeting of shareholder (s) or to the auditor(s) shall be within the competence of the Managers.

Art. 10. The Board of managers shall choose a chairman among its members. If the chairman is unable to be present, his place will be taken by one of the directors present at the meeting designated to that effect by the board.

Notice of any meeting of the Board shall be given to all managers at least one day in advance of the time set for such meeting except in the event of emergency, the nature of which is to be set forth in the minutes of the meeting.

Any such notice shall specify the time and place of the meeting and the nature of the business to be transacted.

Notice can be given to each manager by word of mouth, in writing or by fax, electronic means or by any other suitable communication means. The notice may be waived by the consent, in writing or by fax, electronic means or by any other suitable communication means, of each manager.

The meeting will be duly held without prior notice if all the managers are present or duly represented.

No separate notice is required for meetings held at times and places specified in a schedule previously adopted by a resolution of the Board.

A quorum of the board of managers shall be the presence or representation of at least half (1/2) of the managers.

Except as otherwise required by these Articles, decisions of the Board shall be adopted by a simple majority of the managers present or represented.

Any manager may act at any meeting of managers by appointing in writing or by fax or electronic means another manager as his proxy. A manager may represent more than one manager. Votes may also be cast in writing or by fax or electronic means.

Any and all managers may participate in any meeting of the Board by phone, videoconference, or any other suitable telecommunication means allowing all persons participating to the meeting to hear each other at the same time. Such participation in a meeting is deemed equivalent to participation in person at a meeting of the managers.

Resolutions in writing approved and signed by all the managers shall have the same effect as resolutions passed at the managers' meetings. Such approval may be expressed in a single or in several separate documents which together shall form the circular resolution.

The deliberations of the Board shall be recorded in the minutes, which have to be signed by the chairman or two managers. Copies or excerpt from these minutes shall be signed by the chairman or two managers.

Art. 11. The Manager(s) may delegate special powers or proxies, or entrust determined permanent or temporary functions to persons or committees chosen by them.

The company shall be bound by the sole signature of its single manager; and, in case of plurality of managers, by the joint signature of two managers.

The Company will further be bound towards third parties by the joint signatures or sole signature of any person to whom special power has been delegated by the Manager(s), but only within the limits of such special power.

Art. 12. No Manager commits himself, by reason of his functions, to any personal obligation in relation to the commitments taken on behalf of the Company.

Manager(s) are only liable for the performance of their duties.

Title IV. - Shareholders' decisions and shareholders' meetings

Art. 13. The shareholders take their decisions in general meetings or, if all shareholders agree, by decision in writing. Any decision must be approved by the shareholders representing the majority of the shares. General meetings are convened by the managers.

All amendments to the Articles must be approved by a majority of shareholders (in number) representing at least three quarters ($\frac{3}{4}$) of the share capital.

Shareholders may not change the nationality of the Company otherwise than by unanimous vote.

A sole shareholder exercises alone the powers devolved to the meeting of shareholders by the dispositions of the law.

Title V. - Inventory, Balance sheets, Distribution of dividends, Reserves

Art. 14. The financial year begins on the first day of January of each year and ends on the thirty-first day of December the same year.

Each year, at the end of the corporate year, the accounts of the Company shall be closed and the managers shall establish the annual accounts in accordance with the legal requirements.

The annual accounts and the report of the managers shall be submitted to approval of the shareholders. The shareholders may inspect such accounts and reports at the principal office and obtain copy.

Art. 15. Against the annual net profit, as determined in accordance with generally accepted accounting principles, five per cent (5%) will be allocated to the constitution of a legal reserve. Such allocation shall cease to be compulsory when the reserve is equal to one tenth (1/10) of the capital. The obligation of allocation shall start again if the reserve shall be reduced.

The balance of the net profit shall remain to the disposal of the shareholders who shall in their discretion dispose thereof by distribution of dividends or allocation to reserves or by carry forward to the next year.

The general meeting of shareholders of the Company, upon proposal of the board of managers or the sole manager (as the case may be) may decide to pay interim dividends before the end of the current financial year, on the basis of interim accounts to be drawn-up showing that the funds available for distribution are sufficient. The amount to be distributed may not exceed total profits made since the end of the last financial year for which the annual accounts have been approved, plus any profits carried forward and sums drawn from available reserves, less losses carried forward and sums to be placed to reserve pursuant to the requirements of the law or of the articles.

Title VI. - Winding up and Liquidation

Art. 16. In the case of winding up of the Company for whatever cause and at whatever time, the shareholders shall appoint one or several liquidators, determine their powers and their remuneration and shall fix the method of liquidation. In the absence of appointment of liquidators, the managers in function shall be deemed to be appointed liquidators.

Art. 17. The net proceeds of liquidation, after payment of all debts, shall be distributed equally among all shares.

Title VII. - General Dispositions

Art. 18. If, and as long as one associate holds all the shares, the company shall exist as a single shareholder company, pursuant to article 179 (2) of the law on commercial companies; in this case, articles 200-1 and 200-2, among others, of the same law are applicable.

Art. 19. All matters not governed by the Articles of Association shall be determined in accordance with the Laws, in particular the law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended, and the SPF Law (Law of 11 May 2007), as amended.

Particular dispositions

The first corporate year shall begin on the date of constitution of the Company and shall expire on the 31st of December 2015.

Subscription - Payment

The Articles of the Company having thus been established, all the shares have been subscribed by

Subscribers	Shares	Payment
- Mr Doros CONSTANTINOU	360	EUR 360 000
- Mrs Giannoulla CONSTANTINOU	360	EUR 360 000
- Ms Irene CONSTANTINOU	80	EUR 80 000
Total:	800	EUR 800 000

The subscribers have entirely paid up their shares in cash so that the sum of eight hundred thousand euros (800,000.- EUR) is from now on at the free disposal of the Company, evidence thereof having been given to the officiating notary.

Expenses

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever, which fall to be paid by the Company as a result of its formation, amount approximately to two thousand five hundred euro.

Extraordinary General Meeting

Immediately after the incorporation of the Company, the above-named person, representing the entirety of the subscribed capital, has passed the following resolution:

1.- The following have been appointed managers for an indefinite period:

a) Mr Antoine HIENTGEN, chartered accountant, with professional address at 21, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg.

b) Mr Alain SCHREURS, lawyer, with professional address at 21, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg.

c) Mrs Danielle SCHROEDER, company manager, with professional address at 21, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg.

2.- The Company shall have its registered office at 21, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that upon request of the above appearing persons, this deed is worded in English, followed by a French translation and that in case of any divergences between the English and the French text, the English version shall be prevailing.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Bascharage, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder, known to the notary by her name, surname, civil status and residence, the said person appearing signed together with us, the notary, the present original deed.

Traduction française du texte qui précède

L'an deux mille quinze, le dix septembre.

Par-devant nous Maître Alex WEBER, notaire de résidence à Bascharage, Grand-Duché de Luxembourg, agissant en remplacement de Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg, lequel dernier nommé restera dépositaire de la présente minute.

ONT COMPARU

1. Monsieur Doros CONSTANTINOU, homme d'affaires, demeurant au 15 Dervenakion Str, 19009 Rafina, Grèce,

ici représenté par Madame Nadia WEYRICH, employée, demeurant professionnellement à Belvaux, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Luxembourg, le 08 septembre 2015.

2. Madame Giannoulla CONSTANTINO, retraitée, demeurant au 15 Dervenakion Str, 19009 Rafina, Grèce, ici représenté par Madame Nadia WEYRICH, prénommée, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Luxembourg, le 08 septembre 2015.

3. Mademoiselle Irene CONSTANTINO, employée, demeurant au 15 Dervenakion Str, 19009 Rafina, Grèce, ici représentée par Madame Nadia WEYRICH, prénommée, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Luxembourg, le 08 septembre 2015.

Lesquelles procurations resteront, après avoir été signées "ne varietur" par la mandataire et le notaire instrumentant, annexées aux présentes pour être enregistrées avec elles.

Lesquels comparants, représentés comme indiqué ci-dessus, ont requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée, société de gestion de patrimoine familial, dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

Titre I^{er} . - Dénomination, Siège, Objet, Durée

Art. 1^{er} . Il existe une société à responsabilité limitée (la «Société»), de gestion de patrimoine familial (SPF) régie par les présents statuts ainsi que par les lois y relatives.

La dénomination de la société est «LARNAX S.à r.l., SPF».

Art. 2. Le siège social est établi dans la Ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Il peut être transféré à l'intérieur de la commune de la ville de Luxembourg par décision du/des gérant(s).

Le siège social peut être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg par décision d'une assemblée générale extraordinaire des associés.

Au cas où des développements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale du siège social ou la communication aisée avec ce siège, ou de ce siège social à l'étranger se sont produits ou sont imminents, les gérants pourront transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la société, laquelle nonobstant ce transfert provisoire du siège restera luxembourgeoise.

Art. 3. La Société a exclusivement pour objet d'acquérir, détenir, gérer et disposer d'actifs financiers dans les limites de la Loi SPF, à l'exclusion de toute activité commerciale.

La Société peut notamment employer ses fonds à la création, à la gestion à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine.

Elle peut acquérir, participer à la création ainsi qu'au développement de toutes entreprises, excepté les sociétés transparentes de détention immobilière. Elle peut acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces titres et brevets au sens le plus large autorisé par la Loi SPF.

La Société ne s'immiscera ni directement ni indirectement dans la gestion des sociétés dans lesquelles elle détient une participation, sous réserve des droits que la Société peut exercer en sa qualité d'actionnaire.

La Société peut emprunter sous toutes les formes et procéder à l'émission d'obligations (à condition que celle-ci ne soit pas publique), de reconnaissance de dettes ou tout autre instrument de dette similaire.

Accessoirement et sans rémunération, la Société peut mettre des fonds à disposition ou cautionner les engagements d'une société dans laquelle elle détient une participation.

La Société peut, de manière générale, prendre toutes mesures et effectuer toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement et au développement de son objet social et ce, dans les limites autorisées par la Loi SPF.

Art. 4. La société est établie pour une durée indéterminée.

Titre II. - Capital social, Apports, Parts sociales

Art. 5. Le capital souscrit est fixé à HUIT CENT MILLE EUROS (800.000,- EUR). Il est représenté par HUIT CENTS (800) parts sociales d'une valeur nominale de MILLE EUROS (1.000,- EUR) chacune.

La Société peut racheter ses propres parts sociales dans les limites prévues par la loi et les statuts.

Le capital social de la société peut être modifié à tout moment par résolution de l'assemblée générale des associés prise dans les mêmes formes requises pour la modification des présents statuts.

En plus du capital émis, un compte prime d'émission peut être établi sur lequel seront transférées toutes les primes d'émission payées sur les actions en plus de la valeur nominale.

Le solde de ce compte prime d'émission peut être utilisé pour rembourser le(s) actionnaire(s), pour régler le prix des actions que la Société a rachetées à son/ses actionnaire(s), pour compenser toute perte nette réalisée, pour distribuer des dividendes aux actionnaires ou pour affecter des fonds à la réserve légale par décision de l'assemblée générale des actionnaires.

Art. 6. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Elles ne peuvent être cédées entre vifs à des non associés que moyennant l'agrément donné à la majorité d'au moins les trois quarts du capital social. Les parts sociales ne peuvent être transmises pour cause de mort à des non associés que moyennant l'agrément d'au moins soixante-quinze pour cent (75%) des voix appartenant aux propriétaires survivants. En toute hypothèse, les associés restants ont un droit de préemption. Ils doivent l'exercer endéans trente jours à partir de la date du refus de cession à un non associé.

De plus, il est référé aux dispositions des articles 189 et 190 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Les parts sont indivisibles à l'égard de la société, qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elle.

Les droits et obligations attachés à une part sociale suivent le titre en quelque main qu'il passe. La possession d'une part sociale emporte adhésion aux statuts sociaux et aux décisions des associés.

Art. 7. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés, voire de l'associé unique, ne mettent pas fin à la société.

Art. 8. Les créanciers, représentants, ayants droit ou héritiers des associés ne pourront pour quelque motif que ce soit, requérir l'apposition de scellés sur les biens et documents de la société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration. Ils doivent pour l'exercice de leurs droits s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions des assemblées ou de l'associé unique (s'il y a lieu).

Titre III. - Gérance et Surveillance

Art. 9. La Société est gérée au moins par un gérant. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constituent un conseil de gérance (le «Conseil»). Le(s) gérant(s) n'ont pas besoin d'être associés de la Société. Dans l'hypothèse où il y aurait un gérant unique, celui-ci disposerait de tous les pouvoirs du conseil de gérance.

Les gérants sont nommés et leur rémunération est fixée par résolution de l'assemblée générale des associés prise à la majorité simple des voix ou, en cas d'associé unique, par décision de cet associé unique. Les gérants peuvent être révoqués ou remplacés à tout moment, avec ou sans justification, par une résolution de l'assemblée générale des associés ou par une décision de l'associé unique.

Les gérants sont investis des pouvoirs les plus étendus pour accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social de la Société.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés ou à l'associé unique (le cas échéant) par la loi ou les statuts seront de la compétence du conseil de gérance.

Art. 10. Le Conseil choisira un président parmi ses membres. En cas d'empêchement du président, l'administrateur désigné à cet effet par les administrateurs présents, le remplace.

Une convocation d'une réunion du Conseil sera donnée à tous les gérants au moins un jour avant la date prévue de la réunion sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature de cette urgence sera mentionnée dans le procès-verbal de la réunion.

Toute convocation mentionnera l'heure et le lieu de la réunion et la nature des affaires à négocier.

La convocation peut être donnée par oral, par écrit ou par fax, ou moyens électroniques ou tout autre moyen de communication approprié.

Il peut être renoncé à une convocation avec l'accord écrit ou par fax, ou moyens électroniques ou tout autre moyen de communication approprié, de chaque gérant.

La réunion se tiendra sans convocation préalable si tous les gérants sont présents ou dûment représentés.

Aucune convocation séparée n'est requise pour des réunions tenues aux heures et lieux spécifiés dans un calendrier préalablement adopté par une résolution du Conseil.

Le Conseil de Gérance ne pourra valablement délibérer que si au moins la moitié (1/2) des gérants en fonction est présente ou représentée.

Sauf disposition contraire des présents statuts, les décisions du Conseil seront adoptées à la majorité simple des gérants présents ou représentés.

Un gérant peut agir à une réunion des gérants en nommant par écrit, fax ou moyens électroniques un autre gérant comme son mandataire. Un gérant peut représenter plusieurs gérants. Les votes peuvent également être exprimés par écrit, par fax ou par moyen électronique.

Un ou plusieurs gérants peuvent participer à une réunion du Conseil par téléphone, visioconférence ou tout autre moyen de télécommunication approprié qui permet à l'ensemble des personnes participant à la réunion de s'entendre en même temps.

Une telle participation à une réunion est considérée comme une participation en personne à une réunion des gérants.

Les résolutions par écrit approuvées et signées par tous les gérants auront les mêmes effets que des résolutions adoptées à des réunions des gérants. Une résolution écrite peut être documentée par un document unique ou plusieurs documents séparés ayant le même contenu qui ensemble forment la résolution circulaire.

Les délibérations du Conseil seront consignées dans des procès-verbaux, qui doivent être signés par le président ou deux gérants. Toute copie ou extrait de ces procès-verbaux sera signé par le président ou deux gérants.

Art. 11. Les gérants peuvent déléguer des pouvoirs ou des mandats spéciaux, ou confier des fonctions permanentes ou temporaires à des personnes ou des comités de leur choix.

La société sera engagée par la seule signature de son gérant unique et, en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe de deux gérants.

La société sera également engagée vis-à-vis des tiers par la signature conjointe ou par la signature individuelle de toute personne à qui ce pouvoir de signature aura été délégué par les gérants, mais seulement dans les limites de ce pouvoir.

Art. 12. Un gérant ne contracte en raison de ses fonctions, aucune obligation personnelle quant aux engagements régulièrement pris par lui au nom de la société; simple mandataire il n'est responsable que de l'exécution de son mandat.

Titre IV. - Décisions des associés et assemblées générales

Art. 13. Les associés prennent leurs décisions en assemblée générale ou, si tous les associés sont d'accord, par simple décision écrite. Toute décision doit être approuvée par les associés représentant la majorité des parts sociales. Les assemblées générales sont convoquées par les gérants.

Les modifications des statuts devront être approuvées avec le consentement de la majorité (en nombre) des associés représentant au moins trois quarts (3/4) du capital social.

Néanmoins, le changement de la nationalité de la société requiert l'unanimité des voix des associés.

Un associé unique exerce seul les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale des associés par les dispositions de la loi.

Titre V. - Inventaire, Bilans, Répartitions de bénéfices, Réserves

Art. 14. L'exercice social commence le premier janvier de chaque année et finit le trente et un décembre de la même année.

Chaque année, à la fin de l'exercice social, les écritures de la Société sont arrêtées et les gérants dressent les comptes annuels aux termes de la loi.

Les comptes annuels et le rapport des gérants sont soumis à l'approbation des associés. Les associés peuvent en prendre connaissance au siège social et en obtenir copie.

Art. 15. Sur le bénéfice net à déterminer conformément aux principes comptables généralement admis, il est prélevé annuellement cinq pour cent (5%) pour la constitution du fonds de réserve légale. Ce prélèvement cessera d'être obligatoire, lorsque cette réserve atteindra un dixième (1/10) du capital social. Il reprendra cours si cette réserve venait à être entamée.

Le surplus demeurera à la disposition des associés qui en détermineront souverainement l'affectation tant en ce qui concerne le dividende que les mises en réserve et reports à nouveau.

L'assemblée générale des associés de la société peut, sur proposition du conseil de gérance ou du gérant unique (le cas échéant), décider de payer des acomptes sur dividendes intérimaires en cours d'exercice social, sur base d'un bilan intérimaire duquel il devra ressortir que des fonds suffisants sont disponibles pour la distribution. Les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice fiscal dont les comptes annuels ont été approuvés, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminués des pertes reportées et des sommes à porter en réserve en vertu de la loi ou des Statuts.

Titre VI. - Dissolution, Liquidation

Art. 16. En cas de dissolution de la société pour quelque cause que ce soit et à n'importe quel moment les associés désignent un ou plusieurs liquidateurs, déterminent leurs pouvoirs et leurs émoluments, et fixent la méthode de liquidation. A défaut de décision prise à cet égard par les associés, les gérants en fonction sont considérés comme liquidateurs.

Art. 17. Le produit net de la liquidation, après apurement des charges passives, sera réparti en parts égales entre toutes les parts sociales.

Titre VII. - Dispositions Générales

Art. 18. Lorsque, et aussi longtemps qu'un associé réunit toutes les parts sociales entre ses seules mains, la société est une société unipersonnelle au sens de l'article 179(2) de la loi sur les sociétés commerciales; dans cette éventualité, les articles 200-1 et 200-2, entre autres, de la même loi sont d'application.

Art. 19. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés se réfèrent aux dispositions légales en vigueur en particulier la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée et la loi SPF (loi du 11 mai 2007) telle que modifiée.

Dispositions particulières

Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la société et finira le 31 décembre 2015.

Souscription

Les statuts ayant ainsi été arrêtés, toutes les parts sociales ont été souscrites par

Souscripteurs	Parts sociales	Paiement
- Doros CONSTANTINOU	360	EUR 360 000
- Giannoulla CONSTANTINOU	360	EUR 360 000
- Irene CONSTANTINOU	80	EUR 80 000
Total:	800	EUR 800 000

Toutes ces parts sociales ont été intégralement libérées par un versement en numéraire, de sorte que la somme de huit cent mille Euros (800.000.- EUR) se trouve dès maintenant à la disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

Frais

Les dépenses, frais, rémunérations et charges de toutes espèces, qui incombent à la société à la suite de la constitution, s'élèvent à environ deux mille cinq cents euros.

Assemblée générale extraordinaire

Immédiatement après la constitution de la société, la comparante précitée, représentant la totalité du capital social a pris les résolutions suivantes:

1.- Ont été nommé gérants pour une durée indéterminée:

a) Monsieur Antoine HIENTGEN, expert-comptable, demeurant professionnellement au 21, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg;

b) Monsieur Alain SCHREURS, juriste, demeurant professionnellement au 21, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg;

c) Madame Danielle SCHROEDER, directeur de société, demeurant professionnellement au 21, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg.

2.- Le siège social de la société est établi au 21, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête de la comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction française, à la requête de la même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Bascharage, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire, connue du notaire par son nom, prénom, état civil et demeure, ladite personne comparante a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: N. WEYRICH, A. WEBER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 11 septembre 2015. Relation: EAC/2015/20966. Reçu soixante-quinze Euros (75.-EUR).

Le Receveur ff. (signé): Monique HALSDORF.

Référence de publication: 2015152947/402.

(150167605) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 septembre 2015.

Primopiso Acquisition S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 4.856.641,00.

Siège social: L-2341 Luxembourg, 5, rue du Plébiscite.

R.C.S. Luxembourg B 157.942.

- Il résulte d'un contrat de cession que la société StepStone Pioneer Capital Europe II, L.P. a transféré les parts sociales suivantes de la société Primopiso Acquisition S.a r.l. à la société Access Secondary Bridge Fund L.P., société constituée et existante sous les lois britanniques, ayant son siège social au 50 Lothian Road, Festival Square, Edinbourg EH3 9WJ (Royaume-Uni) en date du 07 septembre 2015:

24.268 [vingt-quatre mille deux cent soixante-huit] parts sociales de catégorie A

24.268 [vingt-quatre mille deux cent soixante-huit] parts sociales de catégorie B

24.268 [vingt-quatre mille deux cent soixante-huit] parts sociales de catégorie C

24.268 [vingt-quatre mille deux cent soixante-huit] parts sociales de catégorie D

24.268 [vingt-quatre mille deux cent soixante-huit] parts sociales de catégorie E

242.748 [deux cent quarante-deux mille sept cent quarante-huit] parts sociales de catégorie F

- Il résulte d'un contrat de cession que la société StepStone Pioneer Capital Europe II, L.P. a transféré les parts sociales suivantes de la société Primopiso Acquisition S.a r.l. à la société European Mid-Market Secondary Fund II LP, société constituée et existante sous les lois britanniques, ayant son siège social au 50 Lothian Road, Festival Square, Edinbourg EH3 9WJ (Royaume-Uni) en date du 07 septembre 2015:

- 5.558 [cinq mille cinq cent cinquante-huit] parts sociales de catégorie A
- 5.558 [cinq mille cinq cent cinquante-huit] parts sociales de catégorie B
- 5.558 [cinq mille cinq cent cinquante-huit] parts sociales de catégorie C
- 5.558 [cinq mille cinq cent cinquante-huit] parts sociales de catégorie D
- 5.558 [cinq mille cinq cent cinquante-huit] parts sociales de catégorie E
- 55.591 [cinquante-cinq mille cinq cent quatre-vingt-onze] parts sociales de catégorie F

- Il résulte d'un contrat de cession que la société StepStone Pioneer Capital Europe II, L.P. a transféré les parts sociales suivantes de la société Primopiso Acquisition S.a r.l. à la société BVK PE Europe 2014 LP, société constituée et existante sous les lois britanniques, ayant son siège social au 50 Lothian Road, Festival Square, Edinbourg EH3 9WJ (Royaume-Uni) en date du 07 septembre 2015:

- 11.208 [onze mille deux cent huit] parts sociales de catégorie A
- 11.208 [onze mille deux cent huit] parts sociales de catégorie B
- 11.208 [onze mille deux cent huit] parts sociales de catégorie C
- 11.208 [onze mille deux cent huit] parts sociales de catégorie D
- 11.208 [onze mille deux cent huit] parts sociales de catégorie E
- 112.108 [cent douze mille cent huit] parts sociales de catégorie F

- Il résulte d'un contrat de cession que la société StepStone Pioneer Capital Europe II, L.P. a transféré les parts sociales suivantes de la société Primopiso Acquisition S.a r.l. à la société Allocation PE Europe III, société constituée et existante sous les lois françaises, ayant son siège social au 121, avenue des Champs-Élysées, 75008 Paris (France) en date du 07 septembre 2015:

- 3.288 [trois mille deux cent quatre-vingt-huit] parts sociales de catégorie A
- 3.288 [trois mille deux cent quatre-vingt-huit] parts sociales de catégorie B
- 3.288 [trois mille deux cent quatre-vingt-huit] parts sociales de catégorie C
- 3.288 [trois mille deux cent quatre-vingt-huit] parts sociales de catégorie D
- 3.288 [trois mille deux cent quatre-vingt-huit] parts sociales de catégorie E
- 32.891 [trente-deux mille huit cent quatre-vingt-onze] parts sociales de catégorie F

- Il résulte d'un contrat de cession que la société StepStone Pioneer Capital Europe II, L.P. a transféré les parts sociales suivantes de la société Primopiso Acquisition S.a r.l. à la société Neuflyze Vie PC A1, société constituée et existante sous les lois françaises, ayant son siège social au 121, avenue des Champs-Élysées, 75008 Paris (France) en date du 07 septembre 2015:

- 1.992 [mille neuf cent quatre-vingt-douze] parts sociales de catégorie A
- 1.992 [mille neuf cent quatre-vingt-douze] parts sociales de catégorie B
- 1.992 [mille neuf cent quatre-vingt-douze] parts sociales de catégorie C
- 1.992 [mille neuf cent quatre-vingt-douze] parts sociales de catégorie D
- 1.992 [mille neuf cent quatre-vingt-douze] parts sociales de catégorie E
- 19.920 [dix-neuf mille neuf cent vingt] parts sociales de catégorie F

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015153043/59.

(150167687) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 septembre 2015.